

DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2011

Procès-verbal

Version intégrale



Hyères
LES PALMIERS

www.hyeres.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SÉANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2011

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1
A LA DELIBERATION N° 14

L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT DEUX JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre BERNARD

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Laurent BORIES à Melle Isabelle DURAND, M. Jacques DE LUSTRAC à Mme Jeannine GOLE, M. Michel PELLEGRINO à Mme Christine PILON, Mme Annick ZARCO à Mme Denise LANCRY, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Reine-Claude PAYET, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à Monsieur Jacques POLITI, M. Gilles HOFFART à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUILLET 2011

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709
83412 HYERES CEDEX
Tél : 04 94 00 78 78
Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2011

QUORUM N° 2 : DELIBERATION N° 15

L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT DEUX JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Edmond BACCI, M. Charles AMIC, M. Jean-Pierre BERNARD

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Laurent BORIES à Melle Isabelle DURAND, M. Jacques DE LUSTRAC à Mme Jeannine GOLE, M. Michel PELLEGRINO à Mme Christine PILON, Mme Annick ZARCO à Mme Denise LANCRY, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Reine-Claude PAYET, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à Monsieur Jacques POLITI, M. Gilles HOFFART à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUILLET 2011

Lecture a été donnée de ce qui suit:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2011

QUORUM N° 3 : DELIBERATION N° 16

L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT DEUX JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Mme Josiane DURIEU, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre BERNARD

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Laurent BORIES à Melle Isabelle DURAND, M. Jacques DE LUSTRAC à Mme Jeannine GOLE, M. Michel PELLEGRINO à Mme Christine PILON, Mme Annick ZARCO à Mme Denise LANCRY, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Reine-Claude PAYET, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à Monsieur Jacques POLITI, M. Gilles HOFFART à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUILLET 2011

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2011

QUORUM N° 4 : DE LA DELIBERATION N° 17
A LA DELIBERATION N° 21

L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT DEUX JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Josiane DURIEU

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Laurent BORIES à Melle Isabelle DURAND, M. Jacques DE LUSTRAC à Mme Jeannine GOLE, M. Michel PELLEGRINO à Mme Christine PILON, Mme Annick ZARCO à Mme Denise LANCRY, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Reine-Claude PAYET, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à Monsieur Jacques POLITI, M. Gilles HOFFART à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUILLET 2011

Lecture a été donnée de ce qui suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

12, Avenue Joseph Clotis
BP 709

83412 HYERES CEDEX

Tél : 04 94 00 78 78

Fax : 04 94 00 79 79

SEANCE DU VENDREDI 22 JUILLET 2011

QUORUM N° 5 : DE LA DELIBERATION N° 22
A LA DELIBERATION N° 38

L'AN DEUX MILLE ONZE, le VINGT DEUX JUILLET,

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jacques POLITI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLITI, Mme Jeannine GOLE, M. Elie DI RUSSO, Mme Christine PILON, M. Edmond BACCI, Melle Isabelle DURAND, M. Jacques LOBRY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, Mme Nicole RAFER, Mme Isabelle MONFORT, Mme Renée TORNATO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrice FALLOT, Mme Denise LANCRY, M. Charles AMIC, Mme Monique DROUET, Mme Frédérique GALLOU, M. Laurent CUNEO, Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain TROTOBAS, Mme Annette GAYMARD, M. Stéphane GUITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIERI, M. Serge NUZZO, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, Melle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER

ABSENTS :

M. Jean-Pierre BERNARD, Mme Josiane DURIEU

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

M. Laurent BORIES à Melle Isabelle DURAND, M. Jacques DE LUSTRAC à Mme Jeannine GOLE, M. Michel PELLEGRINO à Mme Christine PILON, Mme Annick ZARCO à Mme Denise LANCRY, Mme Marie-Christine MESLET à Mme Reine-Claude PAYET, M. Alain JAUBERT à Mme Nicole RAFER, M. François CARRASSAN à Mme Marie-Hélène PARENT, M. Philippe OLLIVIER à Monsieur Jacques POLITI, M. Gilles HOFFART à M. Francis ROUX

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 13 JUILLET 2011

Lecture a été donnée de ce qui suit :

L'ordre du jour étant chargé, je vous demande de prendre place. Mesdames et Messieurs je déclare la séance ouverte et je demande à Monsieur Patrice MILLET, Directeur Général des Services de procéder à l'appel,

Monsieur Patrice MILLET, procède à l'appel.

Le quorum est atteint, je vous propose comme secrétaire de séance Laurent CUNEO.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

Vous avez reçu le compte-rendu de la séance du 24 juin 2011, appelle-t-il de votre part des questions ou des observations ?

M. JAUBERT : Monsieur le Maire, page 38 j'ai évoqué lors du dernier conseil la superficie de notre commune d'Hyères en insistant sur le fait, que cela engage des dépenses différentes par rapport à des villes qui ont une superficie inférieure. A ce propos j'avais dit qu'Hyères était deux fois plus grande que Paris, alors je rectifie, Hyères, c'est un tiers plus grand que Paris. Pour ceux qui aiment les statistiques et pour les professeurs d'économie, la Seyne est six fois plus petite en superficie qu'Hyères et a, à peu près, le même nombre d'habitants. Cela vous donne une idée de la superficie de notre commune et les frais que cela engage pour son fonctionnement. Je tenais à préciser cela.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

Je vous demande de rajouter à l'ordre du jour la question suivante :

ENVIRONNEMENT - Projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome d'Hyères – Le Palyvestre – Avis du Conseil Municipal

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITE (44 VOIX)

Conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous ai adressé la liste détaillée des décisions que j'ai prises par délégation.

Vous avez ce document dans le dossier de séance qui vous a été transmis.

N° 161 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire - Plage de l'Ayguade – Zone spécifique n°6 – Autorisation consentie au COF des Salins.

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'organisation d'une compétition de Beach soccer le 25 juin 2011.

PUBLIÉE LE 6 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 6 JUIN 2011

N° 162 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS COMMUNAUX – Travaux d'entretien et de grosses réparations de peinture – Marché à bons de commande – Année 2010 – Avenant n°1 – Introduction de nouveaux prix.

Avenant n°1 passé avec la S.A.S GFAP PROVENCE afin d'introduire 3 nouveaux prix :

- 02.04.4 « Poste métallique » dont l'unité est de 20,00 € H.T./m²
- 02.04.5 « Poste toile de verre plafonds et murs » dont l'unité est de 26,00 € H.T./m²
- 02.04.6 « Impression plafonds et murs » dont l'unité est de 8,00 € H.T./m²

PUBLIÉE LE 7 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 7 JUIN 2011

N° 163 – SPORTS – Organisation de la manifestation nautique de Stand Up Paddle dénommée « GOLDEN ISLAND RACE » par la société AG Product – Application de l'article 30 du code des marchés publics.

Marché passé avec la Société AG Product pour un montant de 10 000 € TTC.

PUBLIÉE LE 8 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 8 JUIN 2011

N° 164 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage de l'Ayguade – Zone spécifique n° 6 – Autorisation consentie à l'association TC'CUP.

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'organisation d'une compétition de Beach soccer et Beach volley le 18 juin 2011.

PUBLIÉE LE 9 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 9 JUIN 2011

N° 165 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage du Pentagone aux Salins – Zone 5 – Autorisation consentie au COF des Salins

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'organisation d'une compétition de Beach soccer le 25 juin 2011.

PUBLIÉE LE 9 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 9 JUIN 2011

N° 166 - COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage du Pentagone aux Salins – Zone 5 – Autorisation consentie à la Société HighCo Shopper

Autorisation consentie pour l'organisation d'une tournée publicitaire dénommée « Tournée des plages Sanex » le jeudi 4 août 2011 et moyennant une redevance forfaitaire de 51.20 €/jour.

PUBLIÉE LE 9 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 9 JUIN 2011

N° 167 - COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public maritime – Occupation temporaire – Plage de l'Ayguade – Zone 6 – Autorisation consentie à l'association PARAMOUR

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'organisation d'une campagne varoise de prévention et de sensibilisation sur les risques liés au SIDA et IST dénommée « Sunshine Tour 2011 » le lundi 18 juillet 2011.

PUBLIÉE LE 9 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 9 JUIN 2011

N° 168 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle avec l'association OPEN JAZZ – Programmation estivale 2011

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat pour le concert « Songs for two » le mardi 9 août 2011, pour un cachet de 6 500 €. Cette manifestation est gratuite pour le public.

PUBLIÉE LE 14 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 14 JUIN 2011

N° 169 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle avec l'association FISSURE PROD' – Programmation estivale 2011

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat pour le concert « Olivier LEROY et Gospel Singers » le lundi 18 juillet 2011, pour un cachet de 7 634 € TTC. Cette manifestation est gratuite pour le public.

PUBLIÉE LE 14 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 14 JUIN 2011

N° 170 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle avec Nice-Matin – Programmation estivale 2011

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat pour une soirée des ESTIVALES, le lundi 25 juillet 2011, pour un cachet de 12 199,20 € TTC. Cette manifestation est gratuite pour le public.

PUBLIÉE LE 14 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 14 JUIN 2011

N° 171 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle avec PASCAL LEGROS PRODUCTIONS – Programmation AUDITORIUM de Casino – Saison 2011/2012

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat pour le spectacle « Et pas une ride » avec Michèle BERNIER, pour un cachet de 21 258,25€ TTC.

PUBLIÉE LE 16 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUIN 2011

N° 172 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Port-Cros – Mise à disposition d'un local à usage de cabinet médical au Docteur MIRAT Bertrand – Saison estivale 2011.

Considérant l'intérêt de disposer d'un médecin sur l'île de Port Cros pendant la saison estivale, la commune met à disposition un local à titre gratuit du 1^{er} au 22 juillet 2011.

PUBLIÉE LE 16 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUIN 2011

N° 173 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Port-Cros – Mise à disposition d'un local à usage de cabinet médical au Docteur POSTIS Jean Paul – Saison estivale 2011.

Considérant l'intérêt de disposer d'un médecin sur l'île de Port Cros pendant la saison estivale, la commune met à disposition un local à titre gratuit du 8 au 31 août 2011.

PUBLIÉE LE 16 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUIN 2011

N° 174 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Port-Cros – Mise à disposition d'un local à usage de cabinet médical au Docteur MILJKOVIC Dragan – Saison estivale 2011.

Considérant l'intérêt de disposer d'un médecin sur l'île de Port Cros pendant la saison estivale, la commune met à disposition un local à titre gratuit du 23 juillet au 7 août 2011.

PUBLIÉE LE 16 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUIN 2011

N° 175 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle FESTIVAL'HYERES 2011 avec la Société Temps d'avance Booking

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat pour le spectacle « Smash Party » Martin SOLVEIG & LAFAILLE le 5 août 2011, pour un cachet de 75 946,00 € TTC.

PUBLIÉE LE 16 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUIN 2011

N° 176 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle FESTIVAL'HYERES 2011 avec la Société ELIOTT

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat pour le spectacle YODELICE + AARON, le 28 juillet 2011, pour un cachet de 72 325,00 € TTC.

PUBLIÉE LE 16 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUIN 2011

**N° 177 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle
FESTIVAL'HYERES 2011 avec la Société ELIOTT**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat pour le spectacle de ZAZIE le 2 août 2011, pour un cachet de 73 850,00 € TTC.

PUBLIÉE LE 16 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 16 JUIN 2011

N° 178 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – Domaine public communal – Occupation temporaire – Plage Clemenceau – Autorisation consentie à Monsieur Nicolas PAGE

Autorisation consentie pour l'installation d'un stand pour la vente de confiserie et barbe à papa pour la journée du 21 juin et moyennant une redevance de 2,90 €/m² pour le stand de confiserie et 8,95 € pour la barbe à papa.

PUBLIÉE LE 17 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 17 JUIN 2011

**N° 179 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle
FESTIVAL'HYERES 2011 avec la Société ELIOTT**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat pour le spectacle d'Eddy MITCHELL le 7 août 2011, pour un cachet de 116 050,00 € TTC.

PUBLIÉE LE 17 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 17 JUIN 2011

N° 180 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle avec le Théâtre de Verduze - Hyères la Médiévale Saint Louis en terre hyéroise 8-9-10 juillet 2011.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat avec le Théâtre de Verduze pour des animations médiévales et un tournoi de chevalerie pour un cachet de 11 894,65 € TTC.

PUBLIÉE LE 20 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2011

N° 181 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle avec l'association MORESCAROLE - Hyères la Médiévale Saint Louis en terre hyéroise 8-9-10 juillet 2011.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat avec l'Association MORESCAROLE, pour une prestation de danses médiévales, pour un cachet de 6 550 € TTC.

PUBLIÉE LE 20 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2011

N° 182 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle avec La Compagnie Médiévale Les Blancs Manteaux - Hyères la Médiévale Saint Louis en terre hyéroise 8-9-10 juillet 2011.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat avec la Compagnie médiévale Les Blancs Manteaux, pour l'installation d'un campement, pour un cachet de 6 000 € TTC.

PUBLIÉE LE 20 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2011

N° 183 – OFFICE DE L'ANIMATION – Contrat de cession de spectacle avec La Compagnie Les Monts Rieurs - Hyères la Médiévale Saint Louis en terre hyéroise 8-9-10 juillet 2011.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de signer un contrat avec la Compagnie Les Monts Rieurs, pour la prestation « Les Gueux sur le mauvais pavé et le campement des gueux », pour un cachet de 6 540 € TTC.

PUBLIÉE LE 20 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2011

N° 184 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine public communal – Occupation temporaire Place Maquis Vallier – Autorisation consentie à l'Office de Tourisme d'Hyères

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'installation d'un stand d'information de 6m².

PUBLIÉE LE 20 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2011

N° 185 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine public communal – Occupation temporaire Quai du Docteur Robin – Autorisation consentie à l'Office de Tourisme d'Hyères

Autorisation consentie à titre gratuit pour l'installation d'un stand d'information de 6m².

PUBLIÉE LE 20 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2011

N° 186 – COMMERCE – GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine public communal – Occupation temporaire Parking du Stade de Costebelle – Autorisation consentie à l'association des Maurels.

Autorisation consentie pour l'installation d'un camion snack du 1^{er} Septembre 2011, jusqu'au 30 juin 2012, et moyennant une redevance de 512 €.

PUBLIÉE LE 20 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 20 JUIN 2011

N° 187 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE – Fourniture de matériaux et d'agrégats – Marché à bons de commande – Année 2009 – Lot n°2 : Fourniture d'agrégats – Avenant n°1 – Introduction de quatre nouveaux prix

Avenant n°1 passé avec la SAS PASINI afin d'introduire quatre nouveaux prix :

- n°31 « Fourniture de gros blocs porphyre » dont l'unité à la tonne est de 224 ,54 € HT.
- n°32 « Sable stabilisé d'ornement, ocre rose » dont l'unité à la tonne est de 40,44€ HT
- n°33 « Sable lavé de Signes » dont l'unité à la tonne est de 23,26 € H.T.
- n° 34 « Ballast noir 20/40 de la Môle » dont l'unité à la tonne est de 20,20 € H.T.

PUBLIÉE LE 21 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 JUIN 2011

N° 188 – COMMANDE PUBLIQUE – BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX – Marché d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation – Années 2008 à 2013 – Avenant n°1 – Moins value.

Avenant n°1 passé avec la S.A.S. SPIE SUD EST afin de prendre en compte l'évolution actuelle du patrimoine communal.

PUBLIÉE LE 21 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 JUIN 2011

N° 189 – COMMANDE PUBLIQUE – AGRICULTURE – ESPACES VERTS – Travaux de réalisation et de réparation de clôtures – Marché à bons de commande – Année 2010 – Mise en appel d'offres ouvert – Avenant n°3 : introduction d'un nouveau prix.

Avenant n°3 passé avec l'entreprise DELTA CLOTURE pour introduire un nouveau prix :

« n°31 : Fourniture et pose d'un garde corps en faux niveau de type « Val des Rougières » y compris travaux de peinture » prix au ML : 87,00 € H.T.

PUBLIÉE LE 21 JUIN 2011
REÇUE EN PREFECTURE LE 21 JUIN 2011

Monsieur Jean-Pierre NOYER, Conseiller Municipal, a posé une question par écrit concernant le bulletin municipal de Juillet/août à laquelle il sera répondu en fin de séance.

Avant de commencer cette séance, j'ai souhaité inviter les représentants de V.A.D. afin qu'ils fassent le point, comme je l'avais dit lors du dernier conseil municipal, concernant les cinq dernières années 2006-2011, faire un bilan du diagnostic restant à satisfaire et du bilan qui a été fait au cours des cinq dernières. Je souhaiterais que ce bilan soit assez synthétique pour répondre aux questions qui vous seront posées compte tenu de l'importance de la suite du conseil municipal.

Je voudrais simplement rappeler que cette mission de ces cinq dernières années correspond d'une part à l'embellissement de la ville mais aussi à des opérations de réhabilitation de nos appartements. Donc, embellissement avec les opérations Oustaou Rou et Limans Béal Portalet. Je voudrais également rappeler quelques chiffres, 30 sorties d'insalubrité à ce jour, 110 logements locatifs agréés, 77 logements vacants remis sur le marché, 34 copropriétés accompagnées depuis 2008, 60 ménages relogés.

Comme je vous le disais, cette mission s'inscrit tout à fait dans l'objectif que cette ville continue à rester aussi belle mais aussi de trouver des solutions pour remettre des logements sur le marché afin de répondre à la demande croissante des hyéroises et des hyérois qui veulent continuer à travailler sur notre commune et surtout y habiter. Je passe la parole à ces messieurs.

M. NOYER : Je vous prie de m'excuser, mais concernant les questions avant l'ordre du jour, vous vous étiez engagé au cours du dernier conseil municipal à nous donner votre avis sur le secteur de l'avenue Gambetta, avenue Jean Moulin et le Centre Ville

M. LE MAIRE : On en parlait hier dans le journal et je répondrai tout à l'heure lorsque l'on abordera le PLU.

M. NOYER : Entendu, je vous en remercie.

M. LE MAIRE : Sur les hauteurs d'immeubles et l'élargissement de l'avenue Jean Moulin.

PRÉSENTATION SUR ÉCRAN DE L'OPAH – RU Par Monsieur Alain LAROCHE, Chef de projet à V.A.D.

Mlle MOIZAN : Merci beaucoup pour cette présentation, ce document très intéressant, je déplore Monsieur le Maire que l'on n'ait pas eu la communication de ce document en amont de la séance, on le découvre ainsi, on aurait pu un peu plus en parler c'est dommage. Cependant, j'ai noté un taux de réalisation, on va dire en moyenne, selon les façades, les logements intérieurs, etc... peut-être de 70 % en moyenne, c'est à peu près cela ? Avec un taux d'utilisation par contre de l'enveloppe budgétaire des subventions de la ville de 89 %. Donc, l'on va dire que l'on a utilisé plus d'argent pour faire un peu moins de réalisations, y a-t-il une explication concrète ?

M. LAROCHE : Tout à fait, car il y a déjà eu des opérations préalables à celles-ci sur le centre ville et en fait toutes les situations, je vais dire les moins compliquées, ont été traitées et souvent avec des dimensions de travaux, des programmes de travaux moindres et qui au fil du temps sont la cible de l'opération. C'est-à-dire que plus l'on avance dans le temps plus on diminue en nombre de projets, mais par contre des projets beaucoup plus complexes et avec beaucoup de travaux et des montants importants qui se traduisent effectivement en terme de subvention. Cette réorganisation d'immeubles, déplacer des cages d'escaliers en fond de parcelle pour apporter la lumière vers les parties des pièces à vivre près des façades. Enfin, des programmes de travaux importants qui expliquent effectivement ces montants financiers que vous évoquiez.

Mlle MOIZAN : Donc, pour les cinq prochaines années, d'OPAH il faudra certainement prévoir des montants budgétaires plus importants ou alors une quantité d'opérations inférieures ?

M. LAROCHE : Il faudra effectivement calibrer en fonction de cela, on a eu des échanges avec tout le(inaudible, deux voix enregistrées)

M. LE MAIRE : futur appel d'offres.

Mlle MOIZAN : J'ai constaté sur un plan, que nous avons vu rapidement, que les quatre zones de réhabilitation des façades avaient été choisies contrairement à ce que vous nous aviez annoncé.

M. LE MAIRE : Je vous avais dit que ce n'était pas hiérarchisé.

Mlle MOIZAN : Non, on vous avait demandé quelles étaient les zones et vous nous avez dit : « elles n'ont pas été choisies, je ne peux pas vous le dire, elles seront choisies dans les années à venir ».

M. LE MAIRE : Si vous avez compris cela c'est très bien.

M. ROUX : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. LE MAIRE : Pardon, je me suis mal exprimé, excusez moi, alors.

Mlle MOIZAN : Donc, l'on pourra avoir communication des zones et ce sera intéressant de le savoir. Il reste sur la commune 52 logements purement insalubres.

M. LAROCHE : Identifiés.

Mlle MOIZAN : Identifiés, forcément.

M. LAROCHE : Le repérage que nous avons fait, s'il est assez détaillé, ne peut pas être exhaustif.

Mlle MOIZAN : Très bien, je vous remercie.

M. ROUX Monsieur le Maire, mes chers collègues, je salue le travail de VAD dont on connaît le sérieux dans le Var, puisque vous officiez dans le Var, et c'est très bien ce que vous avez fait puisque c'est une bonne politique Monsieur le Maire de réhabiliter des logements qui ne pouvaient être occupés étant donné leur vétusté plutôt que de construire des bâtiments, donc je trouve que c'est une bonne politique. La question que je voudrais poser à VAD c'est : peut-on étendre cette OPAH-RU au niveau du quartier du Bon Puits qui est une entrée de ville ?

M. LE MAIRE : Cela s'y trouve déjà.

M. ROUX : Elle est déjà incluse dedans ? Et quelles sont les réalisations sur ce quartier ?

M. LAROCHE : On a effectivement des répartitions par ce secteur, là je n'ai pas le support mais cela a été traité de manière homogène, il y a eu des réalisations, je ne peux pas vous donner des éléments chiffrés.

M. ROUX : C'est un quartier qui vieillit mal en ce moment

M. LE MAIRE : C'est l'entrée Est du centre ville.

(inaudible, deux voix enregistrées)

M. ROUX :une réhabilitation à la hauteur d'une entrée de ville, donc si l'on peut faire un effort de ce côté-là, voir les propriétaires car, effectivement il y a des logements insalubres dans ce quartier, pour y être allé en tant que médecin, je peux vous dire qu'il y a des logements qui ne sont plus aux normes.

M. LAROCHE : Nous sommes toujours demandeurs et à l'écoute d'informations qui nous permettent de savoir où sont les logements en mauvais état pour ensuite se mettre en contact avec ces propriétaires et les informer sur les aides à la fois sous forme de subventions mais aussi de conseils techniques, juridiques avec l'accompagnement que l'on évoquait pour les sensibiliser.

M. LE MAIRE : Je pense que le quartier du Bon Puits est aujourd'hui un quartier sinistré, nous sommes tout à fait d'accord, mais il est sinistré en premier lieu car c'est dû au fait que les commerces n'existent plus ou sont en très mauvais état, ce qui est bien dommage. Ce que je dis souvent lorsque dans un quartier ou dans un village les commerces de proximité disparaissent, c'est le quartier qui se meurt et c'est la raison pour laquelle c'est un des quartiers prioritaires et que nous essayerons de réhabiliter sur le plan commercial.

M. GIRAN : C'est tout à fait passionnant et important puisque je dirais que la partie la plus sinistrée est aussi la partie qui recèle en elle-même le plus de potentiel. La réhabilitation de ce cœur de ville est tout à fait essentielle. La question que je voudrais poser à VAD : avez-vous une estimation du nombre de commerces en rez-de-chaussée, vacants, disponibles ? La question est simple, enfin l'arrière pensée est simple, c'est que je me souviens qu'en son temps il y a eu une opération très active notamment dans la ville d'Ollioules lorsque tout le centre ville était sinistré et ils ont su attirer beaucoup d'ateliers d'art pour refaire vivre le cœur de ville, donc j'aurais aimé savoir s'il y avait un potentiel disponible aujourd'hui important de ce point de vue ?

M. LE MAIRE : Absolument Monsieur le Député, on a des locaux qui sont sur la rue du Temple, on va réhabiliter un gros local dans la rue des Savonniers, c'est vrai que nous avons cet objectif mais, je dis toujours qu'une implantation artificielle ne serait pas bonne mais notre objectif c'est d'installer des commerces qui sont en rapport avec l'artisanat et courant août j'ai un rendez vous pour que l'on me fasse certaines propositions à ce sujet.

M. ROUX : Monsieur le Maire, je rebondis un peu sur la proposition de Monsieur GIRAN, je pense que ce n'est pas une mauvaise idée de faire un centre artistique dans le centre ville, mais je crois qu'il ne faut pas miter, il ne faut pas faire un mitage, il faut faire un centre. Il faut grouper plutôt que de miter.

M. LE MAIRE : C'est en fonction de la disponibilité des locaux mais, je suis tout à fait d'accord.

Mme GOLÉ : Je voudrais apporter quelques éléments supplémentaires. C'est une démarche qui a été entreprise, il y a maintenant plus de 8 ans. Nous avons des locaux qui ont été acquis par la commune mais qui à l'heure actuelle ne sont pas encore rénovés et d'autre part, nous nous sommes intéressés aussi bien à la ville d'Ollioules qu'à la ville de Fréjus et à celle de Draguignan qui ont toutes les trois des centres historiques qui ont été dévolus sur certains périmètres pour y installer des artisans. Le problème que nous avons eu jusqu'à ce jour, c'est qu'il est vrai que les moyens financiers n'ont pas été suffisants pour améliorer ces locaux et les mettre à disposition. Mais, d'autre part nous avons été confrontés à un problème un peu particulier, c'est que nous ne voulons pas des artisans pour animer des rues. Nous voulons des artisans pour amener dans ce cœur de ville une certaine économie et bien évidemment à chaque artisan qui peut s'installer, il y a des locaux particuliers à mettre à disposition, il y a également un accompagnement parfois du logement.

Je vais vous donner un exemple tout simple. Nous avons essayé, avec Mesdames BONNET et MARTIN, donc les maîtres verriers, de les inclure dans le centre ville mais malheureusement les exigences de la fabrication du verre font que les deux locaux qu'on leur avait proposés ne correspondaient pas à leurs besoins en installation de matériels qui demandent de l'aération et des espaces particuliers. Cependant cette idée de réanimer l'économie du vieux Hyères par des artisans de qualité ne nous a jamais lâchés et j'espère voir avant mon départ cette idée qui est née, je vous l'ai dit, il y a plus de 8 ans, enfin se concrétiser sur ce centre ville. Voilà, ce que je voulais apporter comme précision.

M. LE MAIRE : Je voudrais remercier Messieurs LAROCHE et CLEMENCET pour leur exposé et je voudrais aussi profiter de l'occasion pour féliciter VAD pour la mission qu'ils remplissent de façon parfaite.

Nous allons aborder l'ordre du jour. Je voudrais vous dire en préambule qu'à 11 heures 30 si vous le voulez bien, nous observerons une suspension de séance étant donné que c'est aujourd'hui la Ste Madeleine et que nous aurons droit sur le parvis de la mairie à une aubade de la part de nos amis jardiniers.

AFFAIRE N° 1 - EAU LITTORAL PROPLETE – Service public de l'alimentation en eau potable - Choix du délégataire - Autorisation à M. le Maire de signer le contrat de délégation.

M. LE MAIRE : Dans cette délibération nous allons aborder des problèmes techniques, nous allons parler de prix, nous allons parler de qualité de services, mais permettez moi en préambule de dire qu'au-delà de ces tuyaux, de ces compteurs d'eau, il y a des hommes et des femmes qui travaillent au bon fonctionnement de la société. Ces hommes et ces femmes se trouvent un peu les otages de la loi puisqu'il y a un appel d'offres. Je vais vous proposer un choix que vous entérinerez ou pas.

Au-delà de tout cela, je voudrais, puisque je constate qu'il y a une délégation, d'abord je voudrais les remercier pour le travail qu'ils font au quotidien au bénéfice de la commune, des hyéroises et des hyérois. J'ai reçu les représentants du personnel, il y a quelques jours, je leur ai dit que la commune serait bien entendu au côté du personnel, puisque comme vous le savez la loi prévoit que le personnel passe chez le nouveau délégataire.

Cette délibération, c'est l'aboutissement de longues négociations, de longues études. Rappelez-vous, il y a quelques mois nous avons choisi la DSP plutôt que la régie, et les trois objectifs que nous nous étions fixés, étaient bien sûr le service au public, la qualité technique de l'action et le prix, car le prix a aussi son importance.

Je me souviens de cette émission à FR3 où j'avais été invité où le journaliste en préambule m'avait dit : « de toute façon, Monsieur le Maire, il y a un appel d'offres mais ce sera le sortant qui sera choisi, car c'est toujours l'habitude ». Je lui avais répondu qu'il avait l'air d'être plus au courant que moi, car aujourd'hui à ce stade des négociations, je ne pouvais pas lui répondre.

Il est vrai qu'après 130 ans de collaboration avec VEOLIA qui ne s'appelait pas VEOLIA à l'époque, la délibération que je vous propose aujourd'hui, va permettre d'attribuer à la SEERC, groupe concurrent dépendant du groupe SUEZ, le contrat d'affermage de l'eau pour les 12 prochaines années, à compter du 1^{er} octobre prochain. Ce choix a été fait car le dossier présenté par la SEERC est arrivé premier sur l'ensemble des critères de choix, tant au niveau de la valeur technique, au niveau de la qualité du service proposé aux clients, qu'au niveau du prix. Dans la négociation, il est vrai que le prix avait une importance particulière, je tiens à vous annoncer que la baisse du prix de l'eau payée au fermier est considérable, puisque j'avais espéré des sommes avoisinant les 25 %, on arrive à une baisse de 44 %. C'est d'autant plus intéressant, que l'on obtient une baisse du prix, mais que la commune ne prend pas de risques commerciaux.

J'ajouterai que peu de villes ont obtenu dans leur négociation un tel niveau de baisse de prix. On m'a cité deux exemples pris au hasard, la ville de Millau a négocié les prix à la baisse et a obtenu 32 %, je parle toujours de la part du fermier, Saint Etienne a négocié une baisse de 23 %. Vous allez me dire, c'est bien beau de parler et d'annoncer des baisses de 44 % mais, ce qui nous intéresse c'est le prix que va payer le consommateur.

Comme vous le savez, dans cette facture, et tout à l'heure nos amis techniciens entreront beaucoup plus dans le détail que moi car il y a différentes taxes d'assainissement, surtaxe pour alimenter le budget de l'eau etc.... On va, tout à l'heure à la délibération suivante, proposer d'augmenter la surtaxe, celle qui permet d'alimenter le budget de l'eau, qui sert à réaliser les nouvelles réalisations dont a besoin la commune. En tenant compte de tout cela, en tenant compte également de la forte hausse de la taxe sur l'assainissement puisqu'elle est due comme vous le savez à la mise en place de la nouvelle station d'épuration que nous avons inaugurée il y a quelques mois. La baisse de la facture pour nous hyéroises et hyérois, sera de 21 %.

Pour vous donner une idée, le prix du mètre cube d'eau est aujourd'hui de 3,86 €, il sera demain de 3,03 € et histoire d'être un peu plus parlant, nous allons prendre la fameuse facture de 120 m³, facture annuelle moyenne de consommation d'un ménage de 4 enfants, elle représente une baisse globale de 100 €. Cette facture de 120 m³ dont le montant actuel est de 463 €, le consommateur l'année prochaine paiera 363 €.

Il faut également ajouter à ce critère financier qui est très important mais qui n'est pas le seul critère essentiel de choix, il faut noter que l'offre faite par la SEERC s'est inscrite clairement dans notre volonté d'un développement durable. Ainsi, il est à noter la mise en place d'une tarification économe pour tous, où le prix de l'eau variera en fonction de la consommation. Il faut rappeler aussi que le système de « télé relève » mis en place l'année passée sur Porquerolles, sera généralisé sur la ville. Il faut aussi rappeler que le renouvellement du réseau par le délégataire pour 1 million d'euros par an, ce qui permet un réseau en très bon état.

L'objectif de la SEERC est aussi d'améliorer le rendement du réseau, c'est-à-dire les fuites d'eau, qui aujourd'hui est d'un très bon niveau puisqu'il est de 80 %, l'objectif est de passer demain à 90 %. Il y a également, et cela entre dans l'une des missions dont nous a chargés l'agence de l'eau, c'est un projet d'infiltration sur le continent afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau de la ville c'est-à-dire notre nappe. La SEERC, ici a répondu à une de nos demandes et donc elle a aussi travaillé sur la protection de nos ressources.

Sur Porquerolles, dans le cadre du plan « archipel exemplaire », je vous rappelle notre projet de la mise en place d'une usine de dessalement avec infiltration d'eau produite dans la nappe servant bien sûr à la consommation d'eau par les îliens et ainsi à supprimer les transports d'eau par bateaux, puisque tout à l'heure nous en parlerons encore, c'est quand même 300 000 € par an et cela ne correspond pas, je pense à un exemple de développement durable.

Je dirais en conclusion, avant de passer la parole à nos techniciens, et ensuite de vous passer la parole, que la bonne gestion de la collectivité territoriale ne se fait pas de façon idéologique mais pragmatique.

PRÉSENTATION SUR ÉCRAN DE LA DSP DE L'EAU **Par Monsieur Jacques BRUNO du service E.L.P.**

M. LE MAIRE : Merci à Jacques BRUNO pour ce brillant exposé.

M. ROUX : Merci et l'on a bien compris, on ne va pas se plaindre d'avoir une baisse de 21 % sur notre facture, alors je ne voudrais pas revenir sur le débat régie.

M. LE MAIRE : Non, puisque on l'a tenu il y a six mois.

M. ROUX : Ce que je voudrais savoir, est-ce la fin des tarifs d'hiver et d'été ou y a-t-il toujours les deux tarifs ?

M. BRUNO : Non.

M. ROUX : Cela me choque un peu car, effectivement le contribuable hyérois continuera à payer une surtaxe sur l'eau l'été tout en payant des investissements importants puisque le fermier ne reprend que ce qu'avait VEOLIA à l'époque c'est-à-dire les petits travaux des conduites qui amènent l'eau. Mais, tout le gros investissement, telles que les citernes etc...seront toujours à la charge du contribuable hyérois.

On ne va pas se plaindre d'avoir une baisse de 21 % mais on aurait pu accorder aux hyérois le fait de ne pas payer une surtaxe l'été comme nous la payons maintenant. Cela c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est en ce qui concerne Porquerolles. Porquerolles et l'usine de dessalement, c'est très bien, mais vous savez que cela génère une pollution donc dans votre archipel exemplaire cela ne va pas être une contrainte environnementale négative ?

M. LE MAIRE : On travaille avec le Ministère de l'environnement.

M. ROUX : Et deuxièmement, le sea-line est-il abandonné complètement avec ce système ou pas ?

M. LE MAIRE : La décision n'a pas été prise, c'est le conseil municipal qui choisira en dernier ressort.

M. ROUX : Si le sea-line est toujours à l'étude, il serait peut-être sage de différer un petit peu cet investissement et de reporter l'investissement qu'ils devaient faire sur Porquerolles sur la facture d'eau en leur faisant diminuer. Oui, mais il faut faire des économies partout Monsieur le Maire. Donc, cela c'est deuxième point et le troisième point ; j'ai perdu le fil.....Voilà, la question que je me posais c'est pourquoi 12 ans ? Pourquoi une longueur aussi importante sur le fermier puisque cela va comporter trois exercices celui-ci, le prochain et la moitié du mandat qui arrivera après le prochain alors que l'on sait qu'il risque, entre guillemets, d'y avoir un transfert de compétence, c'est-à-dire que l'eau risque de passer vers un autre EPCI. Alors n'aurait-on pas pu avoir une clause de sauvegarde qui dirait tout simplement que s'il y a un transfert de compétence cela serait à eux de renégocier le prix et la façon dont ils veulent attribuer l'eau dans leur EPCI est-ce une chose possible ou pas ?

M. LE MAIRE : Les contrats, c'est comme pour l'assainissement lorsque la compétence de l'assainissement est passée à TPM, TPM a récupéré les contrats en cours.

M. ROUX : Je comprends bien, mais lorsqu'il y a transfert de compétence, sur un bassin de population beaucoup plus important, on aurait peut-être encore une chance de tirer les prix vers le bas plutôt que vers le haut.

M. L'HENAF : Par rapport au transfert de compétence, comme le soulignait Jacques BRUNO tout à l'heure, il y a deux audits intermédiaires qui seront prévus et qui permettront au futur gestionnaire de l'eau de pouvoir établir un bilan avant la fin du contrat. C'est vrai que le terme sera à 12 ans, mais il est aussi prévu dans le contrat les clauses qui permettront, si les tarifs évoluent de plus ou moins 20 %, d'envisager la révision de ce contrat.

M. ROUX : Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. L'HENAF : Cela a été dit tout à l'heure par Jacques BRUNO, c'est notamment une des propositions qui sera financée par le futur délégataire SEERC.

Mme CHAMBOURLIER : Merci, Monsieur le Maire. Je voulais savoir en ce qui concerne l'usine de dessalement, en dehors de sa nocivité sur l'environnement pourrais-je connaître le prix de l'usine et qui la paiera ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas de prix, répondez.

Par rapport à la nocivité, cela n'engage que vous parce qu'il existe beaucoup de villes qui faute de nappes phréatiques sont obligées de fabriquer de l'eau à partir de l'eau salée. Je crois savoir que la ville de Barcelone est alimentée en partie par une usine de dessalement. Donc, l'on ne va pas comparer une usine de dessalement à Porquerolles et une à Barcelone.

M. BRUNO : Pour répondre sur la question concernant l'investissement, les montants liés à l'investissement aussi bien en termes d'études, bien évidemment il y aurait un volet d'études environnementales pour limiter l'impact sur l'environnement. Il y a aussi le volet autorisations administratives, la partie réalisation de l'usine en elle-même et bien évidemment un coût qui sera assez conséquent sur la création d'un émissaire de rejets des saumures pour garantir qu'elles n'aient pas d'impact sur la(inaudible deux voix enregistrées).....c'est le principal impact que l'on peut attendre. Ces coûts là sont chiffrés très précisément dans l'offre qui a été remise par la SEERC, et en tout état de cause, tous ces investissements restent à la charge du nouveau délégataire, et non pour la commune.

M. GIRAN : Nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution des prix, mais je ne peux pas m'empêcher de marquer un étonnement, c'est un miracle, c'est-à-dire qu'entre deux entreprises aussi importantes, aussi concurrentes, aussi identiques avoir pour l'une une amélioration tout azimut et une baisse de la part fermière de 41%.

M. LE MAIRE : 44 %.

M. GIRAN : 44 %, c'est pire, enfin c'est mieux, mais que fait l'autre ? Véritablement j'ai peur pour VEOLIA que demain ils mettent la clé sous la porte, car ils ne pourront pas tenir un marché dans des conditions pareilles. Je suis stupéfait, étonné, émerveillé mais un peu dubitatif dans ce contexte là. On verra bien, je suis comme St Thomas, je n'ai pas pu vérifier.

M. LE MAIRE : Thomas est à la mode actuellement, puisqu'il y a Thomas VOECKLER.

M. GIRAN : Je n'ai pas pu vérifier directement l'état des négociations, ni la comparaison des autres, je suppose que c'est passé en commission d'appel d'offres ?

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. GIRAN : Je n'ai pas pu le faire car nous ne sommes plus représentés en commission d'appel d'offres depuis le transfert de mon ami NUZZO à qui je fais toute confiance mais, cela est vrai que cela empêche....

M. LE MAIRE : Ce n'est pas un appel d'offres, c'est une DSP (délégation de services publics)

M. BRUNO : C'est une commission spécifique de la commission de délégation de services publics.

M. GIRAN : Alors à cette commission spécifique nous n'y étions pas et donc je n'ai pas pu poser de questions sur un sujet extrêmement technique et vous comprendrez que je puisse être hésitant. Pour l'usine de dessalement, ma question s'adresse à Monsieur BRUNO, lorsque l'on en avait parlé en son temps, il y avait le problème des fameuses membranes inversées pour lesquelles il n'y avait pas d'autorisation en France, je voulais savoir si désormais ces autorisations existent, puisque c'est cela qui avait empêché l'éventuelle mise en place, même si le débat, je crois que vous vous en rappelez, était important, cela c'est ma première question et la deuxième question, je suppose bien entendu que les investissements communaux, dont vous avez parlé et que vous avez proposés au suffrage, auraient fait ou devraient être faits quel que soit le délégataire ?

Intervention micro fermé, non enregistrée.

M. GIRAN : Oui, oui, ou oui ? Nous allons devoir délibérer.....

M. LE MAIRE : Quelle est la question, je n'ai pas entendu ?

M. GIRAN : La question est simple, je crois que vous nous avez dit qu'après l'affectation au délégataire il y aurait une délibération, si j'ai bien compris, qui conduirait à permettre à la commune de renforcer ses investissements sur un certain nombre de sujets, ok ? Cette deuxième délibération aurait-elle existé dans les mêmes conditions ? C'est tout ce que je demande, ce n'est pas lié à des procédures ?

M. LE MAIRE : Non, car cela correspond à des investissements qui sont nécessaires.

M. GIRAN : Mais, étaient-ils nécessaires du point de vue des deux délégataires potentiels ou des trois ?

M. BRUNO : Juste pour commencer à répondre sur ce deuxième aspect, effectivement, si vous voulez aujourd'hui la commune comme vous le savez s'est retrouvée pendant quelques années avec un budget qui se retrouvait un peu associé avec ces histoires de transports d'eau qui sont une charge de fonctionnement particulièrement conséquente.

Là, dans la mesure où de par la mise en place de la nouvelle délégation, il y a une baisse plus que substantielle de la rémunération fermière, il convenait d'affecter une partie sur le budget de fonctionnement pour retrouver justement du souffle pour garantir un certain nombre d'investissements. On va prendre un exemple, vous avez pu voir que l'on a eu quelques soucis au niveau de la route du Sel avec une casse, bon, très clairement s'il faut dilater ou déplacer la conduite de la route du Sel, cela ne rentre pas dans le cadre des travaux de renouvellement donc, c'est un investissement qui revient à la charge de la commune. Donc ce sont des investissements qu'il va bien falloir prendre.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

M. GIRAN : Ma question n'était pas totalement anodine : où est la cause où est l'effet ? Là, grâce à l'amélioration de la situation due à ce nouveau délégataire potentiel nous allons pouvoir investir davantage c'est cela ? Imaginez que la causalité ait été inversée ? Voilà c'est toute la question que je posais.

Mlle MOIZAN : Merci Monsieur le Maire, nous n'allons pas non plus déplorer la baisse du prix de l'eau c'est une bonne chose au demeurant, je pense que le sujet de l'eau est tellement important, tellement vital c'est un sujet primordial, je pense que cela ne peut pas se résoudre à une simple question financière. Vous nous soumettez l'attribution pour 12 ans du service public de l'eau, à la société SEERC, c'est un dossier important et au vu des documents que nous avons eus, j'avoue que nous allons avoir du mal à nous prononcer.

Vous ne nous donnez aucune référence sur cette société, je ne la connais pas....

M. LE MAIRE : Vous ne connaissez pas le groupe SUEZ ?

Mlle MOIZAN : Je viens de l'apprendre que c'était une filiale de SUEZ, je suppose que toutes les références financières etc...(inaudible deux voix enregistrées).

M. LE MAIRE : J'en ai l'impression.

Mlle MOIZAN : Une filiale de la Lyonnaise, c'est ce que j'ai compris. Vous nous avez demandé de juger sur trois critères, les critères purement techniques, la qualité du service, et les aspects financiers. Evidemment nous ne sommes pas des ingénieurs, je pense que la majorité des gens sont comme moi, ...(inaudible deux voix enregistrées), et les rapports qui nous ont été fournis multiplient les données techniques etc...qu'il est un peu difficile d'appréhender. C'est vrai que l'on aurait aimé avoir comme l'avait préconisé le conseil économique et social 10 ou 15 indicateurs clés qui permettent de mieux juger la comparaison entre les différentes soumissions des sociétés. Ce qui n'est pas le cas dans le document qui nous a été soumis. Cela nous aurait permis de comparer avec ce que VEOLIA a fait les années précédentes.

M. BRUNO : Pour répondre, en fait c'est vrai que le rapport que vous aviez est une version que l'on va qualifier de littérale des éléments qui ont permis au comité de négociations de suivre effectivement les négociations et Monsieur le Maire doit se prononcer. Pour ce qui est des paramètres pris en compte dans le jugement, là nous avons un tableau mais les éléments que vous donnez, si vous regardez le dossier vous les retrouvez. C'est-à-dire sur la valeur technique vous avez le taux de conformité des analyses par rapport aux paramètres bactériologiques et un deuxième sur les paramètres physico-chimiques, vous avez l'indice linéaire de volumes non compté dont on a parlé tout à l'heure, le taux de recouvrement de la surtaxe, l'efficacité énergétique en 2012, en 2023, le renouvellement des équipements électromécaniques programmés, le taux de renouvellement du parc compteurs, le taux de renouvellement des branchements par an, ensuite des propositions faites en matière d'amélioration du service. Pour la qualité de service, vous avez la pédagogie et la communication, les aspects sociaux, les dispositions environnementales, le reporting, le personnel, les pourcentages de fuites réparées en 24 heures, en 48 heures, les pénalités proposées qui vont avec cela. Il y a effectivement un certain nombre de paramètres

Mlle MOIZAN : Qui ne nous ont pas été donnés.

M. LE MAIRE : Oui, vous les avez eus dans le dossier.

Plusieurs voix enregistrées, inaudible

M. BRUNO : Le rapport qui est présenté par Monsieur le Maire met en avant les aspects qui justifient que l'offre de la SEERC arrive devant. Pour répondre un peu à l'observation qu'a faite Monsieur GIRAN tout à l'heure, bien évidemment que les offres des deux autres candidats étaient tout à fait recevables, c'est d'ailleurs pour cela qu'elles ont été aussi analysées. Les autres candidats ont fait des offres tout à fait honorables et il n'y avait aucun doute sur le fait que chacun des candidats était tout à fait en mesure d'assurer le service. L'intérêt du rapport qui est présenté par Monsieur le Maire, c'est de mettre en avant les points particuliers qui distinguent cette offre là des autres.

Mlle MOIZAN : Certes, mais pour un besoin de transparence, j'aurais souhaité avoir ce tableau que vous nous dites avoir fait mais que nous n'avons pas eu, Monsieur le Maire, plutôt que simplement vos conclusions. Si vous permettez, j'aurais voulu faire mes propres conclusions au vu du rapport des indicateurs, un tableau simple d'indicateurs, plutôt que le dossier technique qui nous a été fourni.

M. LE MAIRE : Dès que la délibération va revenir de la Préfecture, ce sera un document qui sera public, donc vous pourrez le consulter.

Mlle MOIZAN : Oui, mais toujours après, c'est ce que je regrette.

M. LE MAIRE : C'est la loi, Docteur ROUX à vous.

Mlle MOIZAN : Je n'ai pas fini, Monsieur le Maire.

Je voulais revenir sur l'aspect financier, ces économies sont en partie faites, si j'ai bien appréhendé le problème sur la réduction des fuites d'une part, sur le pompage dans la nappe phréatique du Gapeau.

M. LE MAIRE : Non, c'est la réalimentation.

Mlle MOIZAN : La ré-infiltration de la nappe phréatique du Gapeau, sur les fuites je vous avoue que dans les documents qui ont été fournis, je n'ai pas trop vu les travaux qui allaient permettre la diminution de ces fuites, si vous pouvez m'éclairer là-dessus, mais dans les comptes, on ne les voit pas.

M. BRUNO : Pour ce qui est de la limitation au niveau des fuites, il y a plusieurs éléments. Les premiers éléments c'est que le réseau en l'état actuel ne dispose pas d'équipements de suivi. L'ensemble du réseau de la ville va être sectorisé. En fait sur l'ensemble du réseau, il va être installé un certain nombre d'appareils en continu pour certains et mobiles pour d'autres qui vont permettre de sous sectoriser les secteurs où l'on va pouvoir détecter des fuites et faire des recherches de fuites beaucoup plus pointues que ce qu'elles n'étaient faites jusqu'à présent. C'est un point qui n'a pas été mis spécialement en avant, parce que cela avait été bien perçu et mis en avant par les trois candidats. La particularité, c'est que la SEERC prend un engagement supplémentaire, dédie plus de moyens matériels, humains et envisage d'arriver à un meilleur résultat sur cet aspect là.

Ensuite, l'autre aspect dont on a parlé, puisque vous parlez travaux, ils ont prévu le programme le plus ambitieux en matière de renouvellement des branchements et comme je le disais tout à l'heure dans la présentation, c'est vrai que sur la commune d'Hyères la particularité en matière de fuites c'est qu'il y en a un pourcentage très important au niveau des branchements, donc, cela c'est un paramètre important. La SEERC a aussi proposé justement une amélioration de ce dispositif de part l'utilisation du dispositif de télérelève. Il y a tout un tas d'aspects techniques qui leur permettent de proposer cette amélioration.

Pour vous répondre sur le pourquoi de la baisse, il est clair que les achats d'eau c'est un point important, ensuite vous avez tout un tas d'autres éléments qui étaient facturés d'une certaine façon jusqu'à maintenant dans le cadre de l'ancien contrat, on avait un contrat qui était en fin de vie avec ce qu'il avait à récupérer. Maintenant vous avez un nouveau contrat qui démarre donc vous avez des charges qui sont revues à la baisse.

Mlle MOIZAN : L'important c'est de s'interroger sur le fait que cette baisse de l'eau ne va pas influencer sur une baisse du service de qualité de l'eau. C'est vrai que les documents incomplets qui nous ont été donnés ne permettent pas de répondre à cela, et de savoir s'il n'y a pas une baisse de la qualité de l'eau et des investissements sur les infrastructures. Vous avez peut-être d'autres documents, Monsieur le Maire, mais..... (inaudible deux voix enregistrées).

Ensuite, en matière de politique sociale, je trouve que l'on n'a pas beaucoup d'informations sur ce dossier, j'ai vu qu'il y avait à peu près 19 salariés, rien ne nous est dit sur les investissements en matière de formations, d'apprentissage etc..... y a-t-il un volet social qui a été négocié dans ce contrat ?

M. LE MAIRE : J'ai reçu le représentant du personnel avant-hier et nous avons convenu en fonction de l'évolution du dossier de nous revoir si besoin était. Le nouveau fermier a des devoirs qu'il appliquera, c'est tout.

Mlle MOIZAN : D'accord, il n'y a rien de plus qui a été fait, que ce qui était fait jusqu'avant, on en a pas profité pour négocier quelque chose comme cela peut se faire ... (inaudible deux voix enregistrées).

M. LE MAIRE : Il y a des lois, ils vont appartenir à une autre société, c'est tout.

Mlle MOIZAN : Lorsque l'on négocie un contrat, Monsieur le Maire, on peut en profiter.

M. LE MAIRE : Cela ne faisait pas partie de l'appel d'offres.

Mlle MOIZAN : Le volet social ne faisait pas partie de l'appel d'offres.

M. LE MAIRE : Le volet social n'intéresse que l'entreprise, nous n'avons pas à nous immiscer dans ce problème. Par contre ce que j'ai bien dit aux représentants syndicaux, c'est que je suis prêt à organiser une table ronde pour les aider si besoin s'en fait sentir. Ils le savent.

Mlle MOIZAN Cela intéresse l'entreprise, Monsieur le Maire d'accord mais lorsque l'on négocie un contrat, les choses se négocient de façon globale et l'on peut très bien négocier avec l'entreprise que telle ou telle chose soit mise en place à cette occasion là.

M. L'HENAF : Concernant ce volet là, dans le contrat cela n'a pas été précisé parce que les distributeurs d'eau qui ont répondu, ont signé une convention entre eux qui s'appelle « la convention des distributeurs d'eau » qui prévoit que le personnel qui travaille à 50 % pour le contrat de l'eau doit obtenir une proposition de reprise de la part du lauréat. On ne va pas entrer dans les détails de cette proposition mais, les trois candidats sont signataires de cette convention qui va donc être appliquée et cela a été abordé, non pas dans le contrat, mais durant les phases de négociation. C'est un volet qui a tout de même été pris en compte.

M. LE MAIRE : Patrice, cette question n'est-elle pas passée en commission, à laquelle l'opposition était invitée, me semble t-il ?

Mlle MOIZAN : Non.

M. LE MAIRE : Ah, oui.

M. L'HENAF : Oui, c'est passé en commission des travaux.

Mlle MOIZAN : Nous n'avons pas été invités, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est passé et vous n'étiez pas présente.

Mlle MOIZAN : Nous ne faisons pas partie de la commission de délégation de.....

M. LE MAIRE : Oui.

M. L'HENAF : Concernant le contrat vous évoquiez tout à l'heure les problèmes de fuites d'eau. C'est un contrat qui a été modernisé et notamment qui prévoyait l'installation d'une télérelève qui permet de suivre en temps réel les fuites d'eau et les consommations chez les particuliers. Il était demandé à l'ensemble des candidats de se positionner sur la création de cette télérelève et la SEERC a prévu d'installer sur l'ensemble des 24 000 compteurs de la ville un système de télérelève dans les deux ans qui arrivent. Ce qui permettra notamment de pouvoir distinguer les fuites dès leur apparition et de permettre ainsi aux abonnés de faire les corrections éventuelles si la fuite est dans le domaine privé ou au délégataire d'intervenir plus rapidement si la fuite est sur le branchement.

Mlle MOIZAN : Une dernière chose, je regrette que cela n'ait pas été abordé tout comme le problème social, sur le développement durable Monsieur le Maire....

M. LE MAIRE : On en a parlé à la fin, en conclusion.

Mlle MOIZAN : Pour mieux préserver cette ressource rare qui est l'eau, une politique de récupération des eaux pluviales aurait pu être lancée, un meilleur traitement de l'assainissement, l'achat de véhicules électriques par la société délégataire, prévoir des stations de traitement alimentées par le solaire, des choses comme cela, des thèmes à reprendre si l'on avait voulu avoir une politique ambitieuse pour la ville. Je n'ai rien vu de tout cela ou je suis passée à côté.

M. LE MAIRE : Je vous dirais simplement qu'il y a 48 heures j'ai eu une réunion avec l'agence de l'eau, la nappe phréatique d'Hyères est retenue comme étant une réserve stratégique donc à ce titre on va engager avec eux un plan de protection de cette nappe et nous travaillerons de façon encore plus étroite avec le fermier.

Le volet « développement durable » bien entendu n'a pas été occulté.

Mlle MOIZAN : Je vais conclure, si vous le permettez, même si j'ai été un peu longue, pour finir, au vu de tout cela, vous comprendrez que nous aurions souhaité plutôt la mise en place d'un réel conseil de l'eau car c'est une question cruciale. Je sais, on n'aime pas les conseils et les débats qui auraient pu regrouper les élus et les élus de l'opposition, les associations, les usagers, et qui auraient permis vraiment d'avoir un avis sur ce choix de délégataire qui nous est soumis et donc nous voterons évidemment contre.

M. GIRAN : Pour mon information, y avait-il des points, sur un dossier aussi vaste, où la proposition de VEOLIA était meilleure ?

M. BRUNO : Oui.

M. GIRAN : Pouvez vous nous les indiquer ?

M. BRUNO : Je vous donne un exemple concret : sur l'option n°2 qui était le renouvellement des travaux, le bordereau des prix proposés par VEOLIA était situé en premier. Sur les modalités techniques, il y avait le pourcentage d'interventions sur les réparations des fuites sur 24 heures qui était meilleur. Tout à l'heure, comme vous l'avez vu et comme j'ai commencé à l'expliquer à Madame MOIZAN, il y avait tout un tas d'indicateurs, il y avait effectivement sur certains points une position prédominante de VEOLIA. Mais, sur la majorité de points, c'est l'offre de la SEERC qui est arrivée. Je reviens sur ce que j'ai dit effectivement tout à l'heure, en aucun cas il ne faudrait retenir de l'issue de cette consultation que seul l'offre de la SEERC était bonne et que les deux autres offres n'étaient pas valables ou qu'elles étaient à jeter.

Il y a juste eu une compétition que l'on peut qualifier de parfaitement normale entre trois candidats et trois grands professionnels de l'eau et c'est par contre la SEERC qui a fait les propositions les plus intéressantes et les plus pertinentes pour le devenir de la commune.

Mlle MOIZAN : Excusez-moi, mais Monsieur BRUNO a dit quelque chose d'intéressant, le bordereau des prix pour les travaux de VEOLIA, était donc plus intéressant que celui de la SEERC ? Nettement plus intéressant ? Peut-on avoir un ordre d'idées ? Avez-vous pu faire une analyse là-dessus ? De se dire que sur les ensembles des travaux qui normalement nous réalisons quelle sera la différence financière ? Si cela rattrape les 21 % de baisse de l'eau que les contribuables vont payer par l'intermédiaire des impôts, l'intérêt est limité.

On pourrait comparer par une prospective des travaux qui doivent être faits par la ville, je suppose que ce n'est pas au jour le jour que l'on s'aperçoit qu'il y a des travaux à faire, j'imagine que c'est tout de même programmé ou alors par le passé, ce qui a été fait en comparant les bordereaux de prix de la SEERC et de VEOLIA de se dire que si cela était VEOLIA, ce serait tel prix et si cela avait été la SEERC ce serait tel prix, la comparaison est tout à fait faisable.

M. BRUNO : Tout à fait, un élément que l'on peut donner, c'est que dans le contrat actuel il y a effectivement des travaux de renouvellement qui sont prévus pour à peu près le même montant. De mémoire, à l'heure actuelle avec ce montant là, avec le bordereau de prix tel qu'il est, on doit avoir une valeur de renouvellement qui avoisine à peu près le kilomètre par an. Pour vous donner un ordre de grandeur, dans les offres telles qu'elles ont été proposées, l'offre de la SEERC avec le million d'euros permet d'avoir à peu près 6 kilomètres de renouvellement, l'offre de VEOLIA permettait d'en avoir 7. Etant entendu que la comparaison a été faite sur un bordereau de prix et sur des travaux estimatifs. C'est pour cela que je vous dis que c'est très compliqué, car bien évidemment pour juger les autres, l'on fait une estimation plus ou moins forte. Ensuite, quels vont être, très exactement, les travaux qui vont être faits dans les douze ans à venir ? Je suis incapable de vous le dire à l'heure où l'on parle.

Mlle MOIZAN : C'est un peu comme les offres low cost de voyages. Si vous payez votre voyage pas cher et qu'à l'arrivée tout ce qui vous est proposé coûte une fortune au final vous ne vous y retrouvez pas, donc là, c'est un peu le même principe, il faut être éclairé jusqu'au bout.

M. ROUX : J'avais deux questions, mais je crois qu'une a été traitée, c'était celle du personnel, VEOLIA transfère donc à la SEERC, est-ce que le transfert, cela a été plus ou moins expliqué, sera équivalent en temps plein ? Ceux qui étaient chez VEOLIA passent directement à la SEERC, avez-vous des réponses ? La deuxième question était, et l'on a bien compris que le fermier va faire des travaux de renouvellement, mais est-il prévu pour la commune des travaux d'investissement concernant l'eau ?

M. LE MAIRE : Je m'étonne que vous posiez ce genre de question, car Madame DURIEU fait partie de la commission.

M. BRUNO : Il y a un certain nombre d'investissements qui étaient demandés à l'ensemble des candidats. Pour vous donner un ordre d'idées : des mises aux normes de locaux chlore, installation de groupes électrogènes, des choses comme cela. Ce sont des choses qui vont être prises en charge par le délégataire. Ensuite, nous avons parlé tout à l'heure de la mise en place des équipements, de la sectorisation, des choses comme cela, ce sont des choses qui ont été chiffrées qui seront réalisées par le délégataire. Comme nous l'avons exposé tout à l'heure, la commune garde à sa charge les travaux d'expansion, de création de nouveaux équipements ou de dilatation. On prend par exemple le cas de la route du Sel, à l'heure actuelle on a un certain diamètre, si demain on veut doubler le diamètre, cela reste à la charge de la collectivité, si on ne veut plus faire passer la canalisation sous la route du Sel mais ailleurs cela reste à la charge de la collectivité.

M. NOYER : Monsieur le Maire, contrairement à ce que vous nous avez dit, nous n'avons pas l'habitude de ne pas assister aux commissions dont nous faisons partie. Ceci dit, Magali MOIZAN vient de synthétiser les risques encourus par le choix de la SEERC, je crois qu'ils sont particulièrement importants, et je serai aussi dubitatif et je crois que l'on ne pourra en juger malheureusement que dans deux ans. J'ajouterai que la durée de 12 ans du contrat paraît excessive et d'autre part, vous nous annoncez une baisse de 44 % du prix de l'eau mais, nous avons à voter dans le même conseil deux augmentations de taxes qui affecteront immédiatement cette baisse. Mais, je voudrais ici rappeler qu'à maintes reprises nous avons demandé un débat sur l'opportunité de la reconduction de cette privatisation et qu'une réunion extra municipale soit réunie, vous nous avez dit que le débat avait eu lieu, c'est faux.

Un tel débat a été refusé, peut être par manque de volonté politique, sans doute par absence d'ambition de gestion, et une réflexion collective méritait d'être faite, d'autant que le Conseil Régional PACA vient de décider de débloquent des subventions d'aides pour les communes qui désirent reprendre à leur compte une telle gestion. Nous voterons donc contre ce passage en force qui illustre parfaitement le manque de démocratie que nous évoquons souvent et nous gêne, mais que ni la mise à disposition d'un local, un téléphone ou du versement d'indemnités ne peuvent masquer.

La démocratie ne se saucissonne pas, elle ne se monnaie pas, elle s'impose à tous les stades de l'élaboration de la préparation de la prise de la décision et de son exécution.

Mme MONFORT : Tout a été dit techniquement, je ne reviendrai pas dessus, je me réjouis tout de même de la diversification de nos partenaires. Je souhaite donc, la bienvenue à SEERC, en revanche, je ne voudrais pas que cette décision apparaisse comme une sanction par rapport à l'équipe de VEOLIA avec qui nous avons toujours...enfin, depuis plus de 3 ans en ce qui me concerne, très bien travaillé, avec d'excellentes relations humaines, ce sont de grands professionnels que ce soit au niveau de leurs dirigeants ou de leur personnel, c'est la loi du marché, je rappelle que VEOLIA reste notre partenaire en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, le nettoyage et qu'il reste le fermier du Syndicat de l'Est.

Je ne voulais pas qu'il y ait de confusions, j'ai entendu parler de fonction, pour moi ce n'est pas ce que cette décision traduit, et Docteur NOYER, je me tiens à votre disposition à la disposition de quiconque veut discuter à la fois d'un point de vue technique, environnemental ou politique de toutes les questions d'eau, toutes vos questions auront des réponses chez moi, donc je me tiens à votre disposition.

M. ROUX : Juste un mot pour vous expliquer la raison pour laquelle nous nous abstenons, c'est à cause de la longueur, 12 ans cela nous paraît excessif. Pour le reste, nous sommes pour.

M. LE MAIRE :

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE par 33 VOIX

**3 CONTRE : Mme Lucette RITONDALE, Mlle Magali MOIZAN,
M. Jean-Pierre NOYER**

**8 ABSTENTIONS. : M. François CARRASSAN, M. Jean-Pierre GIRAN,
Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOURLIER, M. Francis ROUX,
Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE, M. Gilles HOFFART,
Mme Josiane DURIEU, Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 11 - FINANCES - Surtaxe communale et redevance de bassin
(redevance de prélèvement), eau potable.**

M. DALMAS : Rapporteur

M. LE MAIRE : Nous les réajustons car elles n'avaient pas évolué depuis l'année 2006, il est proposé de maintenir le montant de la surtaxe communale, eau d'irrigation à 0,047 € ainsi que la redevance de bassin, redevance de prélèvement, eau domestique, eau d'irrigation à 0,040 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE par 42 VOIX

**2 CONTRE : Mlle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER,
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 2 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Commission
Consultative des Services Publics Locaux- Présentation de l'état des travaux
réalisés par la commission au cours de l'année 2010**

M. LE MAIRE : Rapporteur.

DÉLIBÉRATION NE DONNANT PAS LIEU A UN VOTE

AFFAIRE N° 3 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Avis de la Commune sur le projet de modification du décret fondateur du Parc national de Port Cros

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je souhaiterais en préambule tout d'abord procéder à un rappel. La délibération que je vous présente aujourd'hui est l'aboutissement de trois ans de discussion avec les services de l'Etat sur l'évolution du statut et du périmètre du Parc National de Port Cros.

Comme certains n'ont pas manqué de le rappeler, nous avons voté au mois de décembre dernier au Conseil d'Administration une délibération défavorable au projet qui était alors présenté. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'à l'époque, je condamnais la démarche sur le fond et non sur la forme et je m'en étais expliqué avec Monsieur le Préfet. Il y avait en fait un désaccord tout d'abord sur la forme comme je vous le disais, Madame La Ministre de l'écologie de l'époque avait arrêté les nouveaux périmètres sans consulter le Maire et les élus locaux. Il y avait également un désaccord sur le fond notamment sur la répartition des zones de cœur, aire potentielle et sur les compétences.

Ces actions n'ont pas été vaines et je suis convaincu de leur utilité car, aujourd'hui l'Etat a su prendre en compte nos demandes et a fait des efforts conséquents. De même, malgré nos divergences, le Parc National a su faire preuve de bonne volonté en s'inscrivant dans cette démarche d'envergure qu'est notre plan « Archipel Exemplaïre » qui vise à rassembler de nombreux partenaires, qu'ils soient publics ou privés autour de cette démarche de développement durable.

Prenons d'abord le problème du cœur de Parc. A l'origine, en mars 2008, toute l'île devait être classée en cœur de Parc. Suite à notre action, suite à nos démarches, le village, la zone artisanale, le port, les zones agricoles, la route de contournement, ont été enlevés du cœur de Parc et sont dans la zone d'adhésion. Au niveau des plages, il y aura une convention qui sera signée entre le Parc National et la Commune, afin que la Commune entretienne les trois plages principales de Porquerolles.

Le préalable à la négociation c'est de défendre de façon précise les droits clairs et nets des Porquerollais. Je tiens à rappeler que depuis 3 ans nous sommes à leur côté et nous resterons vigilants. La position de la ville est ici différente de ses voisines car, celles-ci ne sont pas concernées comme notre commune par le Parc.

Au niveau de l'aire périphérique, cette zone sur laquelle la ville d'Hyères aura d'ailleurs à faire des remarques lors de l'enquête publique sur la mise en place du périmètre, demain cela va être une longue discussion qui va s'ouvrir et je suis heureux que l'ensemble des maires concernés, l'ensemble des élus du Conseil d'Administration soient là pour discuter, pour dialoguer, pour écrire ensemble la charte et ensuite de décider si oui ou non, ils veulent adhérer à ce périmètre. Je dis « ils » parce que je pense que nous ne sommes pas concernés car, je ne vois pas de quelle manière la commune d'Hyères pourrait ne pas faire partie de périmètre d'adhésion.

L'aire maritime adjacente puisque c'est le 3^{ème} point, il y a, je le sais une grande inquiétude de la part des pêcheurs, je voudrais les rassurer, leur rappeler que nous avons un projet aux Salins de banques frigorifiques pour animer un marché aux poissons, que sur la commune d'Hyères, il reste à peine mais encore 10 pêcheurs artisanaux, qu'ils soient sur les Salins, sur le Port St Pierre ou au Port du Niel, et que nous sommes, bien sûr, à leur côté pour les aider. Je dirais que si nous avons ce dialogue par rapport aux pêcheurs artisanaux, nous n'aurons pas le même dialogue par rapport à la pêche avec des filets traçants qui assèchent le milieu marin et c'est bien là qu'est le problème.

Car je ne pense pas, que nos pêcheurs amateurs qui font des concours, assèchent le milieu sous-marin. Je pense que cette activité sportive comme cette activité artisanale font parties de notre patrimoine, de notre économie locale donc, nous la défendrons.

Avec le nouveau Directeur du Parc Guillaume SELLIER, nous avons des projets notamment en termes de mouillages forains, de gestion des bateaux au large des îles, mais aussi d'aide aux pêcheurs, de soutien à la pêche sportive, de travail avec Natura 2000 en mer.

Comment parler de la qualité de la défense de la nature lorsque l'on permet à des centaines de bateaux de faire du mouillage au large de l'île de la plage d'Argent, par exemple ? Cela ne peut que se ressentir sur la qualité de l'eau. Nous voulons prendre le problème en son cœur.

Avec le Parc nous lancerons un appel à projets à l'Union Européenne avec toutes les contraintes techniques qu'il y a afin de réinstaller des banques d'accueil pour nos pêcheurs aux Salins car, interdire aux pêcheurs artisanaux d'exercer leur métier cela serait carrément marcher sur la tête.

Donc, nous allons lancer l'enquête publique le 22 août prochain. C'est la raison pour laquelle nous avons approuvé le lancement de cette enquête lors du Conseil d'Administration en mai dernier. La période qui s'est ouverte va nous permettre à nous, collectivité, de nous exprimer et d'affirmer notre position quant au devenir à la fois du Parc mais surtout de notre territoire.

Un Parc National peut nous apporter beaucoup en termes d'image, de valorisation touristique, mon cher Michel, et ce au niveau international. Il nous importe donc, aujourd'hui de savoir tirer profit de ces atouts et cela pour le bénéfice des îliens, mais aussi de l'ensemble des Hyérois.

Un bémol néanmoins, car si les lois existent, il y a aussi les hommes qui les appliquent. Hier, nous étions en Conseil Communautaire et Hubert FALCO dans sa sagesse habituelle a laissé à chacun des maires, le choix de décider eux-mêmes de la position qu'ils prendraient vis-à-vis du Parc. Je puis vous dire qu'il y avait par contre un avis unanime sur le ressenti des élus locaux par rapport à cette loi.

Cette loi est mauvaise pour les élus locaux, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, vous avez 27 membres au Conseil d'Administration séparés en trois. Vous avez d'une part les 9 représentants, en tant qu'élus locaux, ceux qui tirent leur représentativité du suffrage universel, vous avez 9 représentants qui représentent les différents ministères et vous avez 9 personnes qui ont été choisies par Monsieur le Préfet en fonction de leur qualité individuelle. Ce qui veut dire qu'il y a $9 + 9 = 18$ membres qui sont nommés par l'Etat. Au cours de cette enquête, je continuerai à dire ce que j'ai toujours dit : « respecter la représentativité des élus », je continuerai à me battre pour défendre les Porquerollais, leur activité, leur vie et par là même, je défendrai notre ville. C'est donc dans cet esprit que je vous demanderai d'émettre en avis favorable à cette délibération.

M. GIRAN : Monsieur le Maire, je ne peux que me réjouir du nouveau regard que vous portez sur le Parc National de Port Cros.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas nouveau, c'est une évolution.

M. GIRAN : C'est donc un nouveau regard, vous l'avez toujours regardé, il y a un nouveau regard et je m'en réjouis car je crois que c'est un atout considérable pour notre commune que ce soit en matière de protection de l'environnement bien entendu mais, aussi et surtout en termes d'image et de promotion touristique. Je regrette simplement, je suis obligé de le dire, que nous ayons perdu du temps et que surtout, une sorte d'anxiété, d'agressivité sur ce sujet ait prévalu sur le dialogue que j'aurais depuis le départ souhaité. En réalité, lorsque j'ai entendu ce que vous venez de dire, je n'ai rien à ajouter puisque c'est exactement les paroles que je prononçais en décembre 2010 sous l'opprobre d'un certain nombre de personnes ici présentes.

Deux ou trois observations complémentaires. Sur le périmètre, il faut bien définir un périmètre pour dialoguer et il était naturel, si j'ose dire, que cela puisse se situer aux bornes de Toulon et aux bornes de St-Tropez. Dialoguer, ne veut pas dire imposer, nous l'avons dit, nous l'avons répété, nous le disons encore, le fait d'être dans l'aire optimale d'adhésion, peut être que le législateur a mal choisi ses mots, il aurait dû dire : « périmètre de dialogue » mais enfin, depuis le temps qu'on le répète, cela aurait pu être compris et cela permettra à chacun de dire ce qu'il a envie de dire ou de ne rien dire et à terme d'adhérer ou de ne pas adhérer. Donc, c'est une totale liberté démocratique qui est laissée aux communes. En termes de cœur de Parc, j'ai été de ceux, et je l'ai dit ici, qui n'étaient pas favorables, qui n'avaient jamais été favorables à l'inscription de la totalité de Porquerolles en cœur de Parc. Parce que la logique de Porquerolles, dans la partie village, n'appelle pas le cœur de Parc, c'est absolument contradictoire, en tous les cas, c'est parfaitement adaptable à l'aire d'adhésion.

En revanche, pour vous dire ce que je pense, je regrette pour ma part que les Salins d'Hyères (les Salins des Pesquiers, comme les Vieux Salins) n'aient pas été inscrits en cœur de Parc. Je ne comprends pas que la proposition n'ait pas été faite, je rappelle que les Salins sont ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, RAMSAR, c'est-à-dire site humide exceptionnel, ce sont les plus beaux sites humides pratiquement de la Méditerranée et ils sont à l'abri grâce à l'achat du Conservatoire et à l'action vertueuse de la Mairie.

M. LE MAIRE : Grâce à la volonté de la Commune.

M. GIRAN : Grâce à l'action vertueuse de la Mairie à l'époque, ils sont à l'abri de toutes spéculations, il n'y a qu'un objectif, c'est de préserver et de faire partager de façon mesurée, ils avaient toute vocation à être en cœur de Parc, au moins que cela soit proposé. Cela n'a pas été le cas, je ne sais pas pourquoi, en tous les cas, je me pose la question. Pour le reste, vous avez évoqué deux choses, tout d'abord l'ambition d'Hyères en matière d'Archipel exemplaire, j'accompagne volontiers, je ne sais pas ce qui est le plus important, je pense qu'un Parc National, comme il y en a si peu en France, dans l'hexagone, en tous les cas, c'est une chance inespérée pour notre commune.

L'Archipel exemplaire doit prolonger mais, il ne peut pas bien entendu phagocytter un établissement public de l'Etat. Si je le dis, c'est parce, que peut être que la Ministre de l'époque, Madame JOUANNO avait une lettre que vous avez jugée éventuellement comminatoire et excessive, mais c'est un établissement public de l'Etat. Elle était quelque part dans son rôle, ce qui n'imposait en aucune façon.....

M. LE MAIRE : Excusez-moi, ce n'est pas cela que j'avais remarqué, dont j'avais pris ombrage, c'était le fait que Madame la secrétaire d'Etat de l'époque ait écrit directement, ne dites pas non, c'est la vérité, au Président du Parc pour lui annoncer la décision de l'Etat.

M. GIRAN : Non, la lettre(inaudible, deux voix enregistrées) On ne va pas s'accrocher là-dessus.

M. LE MAIRE : Mais c'est important, je suis le Maire de la commune pour l'instant.

M. GIRAN : J'ai dit en son temps que cela n'imposait en rien au Conseil d'Administration de suivre le point de vue de la Ministre, parce que le Conseil d'Administration a la liberté de sa décision. Elle a émis un point de vue, peut être de façon maladroite, je suis prêt à vous suivre, mais dans tous les cas et à aucun moment, cela ne s'imposait au Conseil d'Administration.

Enfin, deux derniers mots, l'un c'est que dans le cadre de cette évolution maîtrisée, vous avez raison de rester tout à fait vigilant pour préserver les obligations et les besoins des habitants, ce qui est d'ailleurs inscrit dans une loi que certains jugent mauvaise mais qu'ils feraient mieux de lire pour la première fois avant de la commenter, je ne parle pas de vous, je parle de beaucoup d'autres.

Restons vigilants, mais c'est vrai que nous venons par exemple de créer avec la Région, en tous les cas, avec la Fédération des Parcs Régionaux, une fédération des espaces protégés de la Méditerranée. C'est vrai que, l'idée que Port Cros puisse en être l'un des chefs de file, je pense que son nouveau directeur en est conscient, est importante car c'est là un des moyens de promotion de notre cité.

Quand l'ensemble des parcs italiens, des parcs marocains, des parcs tunisiens regardent ce que nous faisons dans cet archipel qui est de toute façon exemplaire et qui veut l'être davantage, nous ne pouvons que nous en réjouir. Pour le reste, dernier mot, je suis contrit, désespéré de voir au SCOT et à TPM des collègues voter contre sous des arguments que je ne comprends pas. C'est un établissement public de l'Etat, alors, supprimons les établissements publics. Mais, un établissement public de l'Etat n'est pas un service municipal, n'est pas un service d'une collectivité. Ce que j'ai voulu en 2006, pour que ce ne soit pas simplement une sorte de Vatican, d'enclave extra territoriale dirigée de Paris, c'est qu'il y ait une majorité d'acteurs locaux et je peux vous dire que cela a été extraordinairement difficile d'arriver à ce résultat qui je crois est relativement satisfaisant. Parce que les personnalités que vous évoquiez, nommées par le Préfet, sont des personnalités comme le Prud'homme ou le représentant de la Chambre de Commerce etc....qui ont me semble t'il à la fois vocation à s'y intéresser.....

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le ressenti des élus.

M. GIRAN : Je crois que, si vous voulez, il ne faut pas qu'ils restent sur ce quant-à-soi, j'ai lu dans la presse, effectivement qu'ils votaient contre le périmètre parce qu'il n'y avait pas assez d'élus locaux. Je déteste les feux rouges, pourtant je m'y arrête, c'est la loi. Je souhaiterais que mes collègues à TPM, que mes collègues du SCOT appliquent la loi, respectent la loi. Qu'à l'intérieur, comme nous le faisons à partir de ce jour, nous défendions le plus possible les intérêts de la cité, et cela je serai toujours à vos côtés pour le faire. Mais, je suis un peu stupéfié que l'on puisse contester une loi. Ce n'est pas parce que j'ai eu quelques contributions qui votées à l'unanimité à l'Assemblée Nationale, ont participé à un progrès considérable sur la présence des élus locaux et des acteurs locaux. Je vous rappelle que précédemment on était là pro forma et que désormais il y a une majorité absolue d'acteurs locaux dans le Conseil d'Administration, je suis désolé que l'on prenne le risque de tourner le dos à l'ambition Varoise, à l'ambition TPM sur des prétextes qui ne me paraissent pas toujours fondés, en tous les cas qui mériteraient davantage d'écoute et d'explications.

M. ROUX : Monsieur le Maire, Monsieur le Député bien sûr, vous êtes un peu à l'origine de cette loi et la réticence des élus locaux, je crois que la réticence qu'avait Monsieur POLITI, avant de prendre cette décision a été fondée parce qu'il en a quand même fait les frais lorsqu'il s'est présenté à la Présidence du Parc National et j'estime qu'il était légitime que le Maire de la Ville d'Hyères ait la Présidence du Parc National, bien sûr les élus, nous étions minoritaires et cette présidence a échappé au Maire de la Ville d'Hyères comme elle échappera toujours à un élu local.

Cela c'est la première des choses qui fait que nous sommes un peu réticents sur le Parc National et sur son extension. La deuxième chose, qui est d'importance, mes chers collègues et que vous devez bien avoir en tête, et pour laquelle les élus des autres villes se sont prononcés contre, c'est qu'au niveau de l'aire d'adhésion d'extension du Parc, nous aurons l'obligation de soumettre tous les documents d'urbanisme au Parc et cela les gens, les élus n'en veulent pas parce que cela peut ouvrir des portes vers des contraintes qui n'existent pas actuellement. Des contraintes économiques, je parle.....

M. LE MAIRE : C'est complètement faux ce que tu dis.

M. ROUX : Si.

M. LE MAIRE : Non, vous avez raison, Monsieur le Conseiller Général par rapport au cœur de Parc, mais pas par rapport au périmètre d'adhésion.

M. ROUX : Si, vous ressortirez la loi, tous les documents d'urbanisme devront être soumis.....

M. LE MAIRE : Non, on ne peut pas te laisser dire cela, ce n'est pas possible.

M. ROUX : C'est le souci des pêcheurs, c'est le souci des agriculteurs, c'est le souci des acteurs économiques qui s'inquiètent de cette décision que nous aurons l'obligation de faire. Monsieur le Député, nous ressortirons les documents et nous verrons.

M. GIRAN : Au terme de trois ans de discussion, reviendra devant le Conseil Municipal de chaque commune

M. LE MAIRE : Tout à fait, qui sera libre d'adhérer ou pas.

M. GIRAN : Ils diront oui ou non, si c'est ce que vous dites, eh bien, ils n'adhèrent pas et ils sont totalement à l'extérieur du périmètre.....(inaudible, deux voix enregistrées).....c'est un acte, je dirai, positif que de refuser tout dialogue. A priori, on leur demande simplement aujourd'hui de dialoguer. S'ils voient à terme que leurs craintes que je pense, légitimes ne sont pas fondées, ils adhéreront, s'ils vérifient que leurs craintes sont légitimes, ils n'adhéreront pas mais, appliquons la loi. C'est quoi de dire : « je ne veux pas appliquer la loi ! » Appliquons la loi, je trouve par exemple, je vais faire une métaphore dans ce Conseil Municipal, je pourrais estimer que l'opposition n'est pas assez représentée, vous n'y êtes pour rien, ...(inaudible, deux voix enregistrées)alors on ne siège pas, mais non on siège que voulez vous faire ? C'est comme cela. Donc, ils pourront, Francis, adhérer ou ne pas adhérer, voilà c'est clair.

M. LE MAIRE : Allez, Monsieur NOYER, et ensuite si cela ne vous ennuie pas, on fera une suspension de séance, ils sont arrivés.

M. NOYER : Je serai bref, je ne peux m'empêcher de rappeler notre position favorable à l'adhésion du projet fondateur du Parc National de Port Cros en même temps que vous preniez une attitude opposée. Votre changement radical de position que nous avons découvert dans la presse nous conforte dans la justesse de notre analyse et je vous remercie pour votre revirement judicieux.

M. LE MAIRE : Vous êtes méchant avec moi, aujourd'hui.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 40 VOIX

**4 ABSTENTIONS. : M. Francis ROUX, Mme Marie-Hélène LAGROT-LASSERRE,
M. Gilles HOFFART, Mme Josiane DURIEU, Conseillers Municipaux**

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. LE MAIRE : Nous reprenons place s'il vous plaît, l'ordre du jour est encore chargé.

**AFFAIRE N° 4 DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Candidature de la Ville
d'Hyères au réseau des villes Euromed**

M. LE MAIRE : Ce réseau des villes Euromed comprend une centaine de membres regroupant des villes Européennes, Méditerranéennes et des partenaires afin d'organiser une coopération fructueuse entre les pays des deux rives de la Méditerranée. Ainsi, je vous propose que la commune d'Hyères appartienne à ce réseau Euromed pour une participation gratuite.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 5 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modalités de mise
à disposition d'agents communaux**

M. LE MAIRE : C'est une délibération cadre qui va permettre de ne plus passer les délibérations en Conseil Municipal pour les mises à disposition des agents communaux, et vous aurez des rapports annuels qui vous seront présentés.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 6 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Vacation pour
surveillance cantine et encadrement des enfants - Fixation du taux de
rémunération**

M. LE MAIRE : Il s'agit de revalorisation de taux.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 7 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Conseil Municipal -
Délégations du Maire - Application des dispositions de l'article L2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales - Modification**

M. LE MAIRE : C'est en fait l'application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le paragraphe 2 où je vous demande de m'autoriser à prendre des décisions afin de fixer les tarifs dans la limite d'un relèvement maximum de 50.% concernant les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

M. GIRAN : Le procédé pour relèvement de la limite de 50 %, n'est-ce pas « dans la limite ? ».

M. LE MAIRE : Oui, « dans la limite », tout à fait, il y a une coquille.

Mlle MOIZAN : Vous avez l'intention de relever le prix des stationnements en ville ou c'est simplement comme cela ?

M. LE MAIRE : Non ce n'est pas cela du tout.

Mlle MOIZAN : Quelle est l'idée ? C'est de ne pas passer par le Conseil ?

M. LE MAIRE : D'avoir un fonctionnement plus réactif, de ne pas attendre un Conseil Municipal pour prendre des décisions.

Mme DURIEU : Si j'ai bien compris, Monsieur le Maire, au cas où vous souhaiteriez réactualiser de plus de 50 %, vous revenez devant le Conseil Municipal ?

M. LE MAIRE : Tout à fait

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 ABSTENTIONS : Mlle Magali MOIZAN, M. Jean-Pierre NOYER
Conseillers Municipaux**

**AFFAIRE N° 8 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION JURIDIQUE - Marchés
d'assistance juridique et de représentation en justice – Marchés à bons de
commande – Année 2011 - Procédure adaptée – Autorisation de signature**

Mlle DURAND : Rapporteur.

M. LE MAIRE :

- le lot n° 1 : « Administration générale »
- le lot n° 2 : « Urbanisme, aménagement et environnement »

- le lot n° 3 : « Procédures des pourvois en cassation devant la Cour de Cassation et le Conseil d'Etat, et procédure de renvoi devant le Tribunal des Conflits »

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 9 - FINANCES - Décision Modificative N° 1

M. DALMAS : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cela concerne un réajustement des crédits avec une augmentation des crédits pour subventions de 100 000 €.

M. DALMAS : Intervention micro fermé, non enregistrée.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 10 - FINANCES - Subventions aux associations 2011 -

M. DALMAS : Rapporteur

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une subvention en faveur de l'ASPI de Giens, une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 400 € dont nous avons différé le versement tant que nous n'avions pas eu des assurances de bons fonctionnements, nous les avons eues à présent, donc c'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir procéder au versement de ladite subvention.

M. GIRAN : Simplement pour mon information, je ne connais pas?

M. LE MAIRE : Peut être que d'autres collègues aborderont le problème plus en détail, puisque j'excuse Monsieur BORIES qui n'est pas là aujourd'hui. L'ASPI de Giens avait un déficit de l'ordre de 30 000 € en particulier avec une forte créance en faveur d'un équipementier dont j'ai oublié le nom. En plus de cela, j'avais reçu des parents dont les enfants avaient été les bénéficiaires d'emplois aidés, les CAE, est-ce cela ? Il y avait des problèmes de non paiement, cela était assez obscur. Il y avait une procédure au niveau des Prud'hommes avec une éventuelle créance qui était importante. Nous ne sommes pas là pour boucher les trous des associations, on est bien d'accord donc, le Président a passé la main, et aujourd'hui c'est l'un des responsables de « l'Univers du sport », pour ne pas le nommer, donc « l'Univers du sport », d'après ce que j'ai cru comprendre abandonne la créance qu'il avait.

Ce que je veux dire, c'est que c'est une association qui est intéressante puisqu'elle concerne plus de 200 enfants. Il y a un stade avec un revêtement synthétique qu'on a fait l'an dernier. On veut que cela fonctionne mais, il est évident que l'on ne veut pas verser une subvention qui va servir à payer des erreurs de gestion d'une équipe précédente.

M. NUZZO : En fait, pour faire simple effectivement la subvention dont on a débloqué le versement, ces jours ci, va servir à honorer les contrats CAE ainsi que les cotisations en district et en ligue et ensuite, le responsable de « l'Univers du Sport », l'équipementier Monsieur LEBRI est entré au Conseil d'Administration et a proposé d'étaler sa dette pour qu'il puisse être réglé. Il a fait un effort substantiel sur le montant de ce qu'on lui devait et il a accepté l'étalement de la dette.

M. GIRAN : A suivre de très près.

M. LE MAIRE : Ah, oui, bien sûr.

M. GIRAN : Car ce n'est pas une petite subvention.

M. LE MAIRE : C'est une subvention importante, je suis d'accord avec vous.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - FINANCES - Demande de fonds de concours communautaire à TOULON PROVENCE MEDITERRANEE pour l'année 2011 au titre de l'extension du cimetière de Giens, de la réalisation d'un gazon synthétique au stade du Golf Hôtel et de la protection du littoral.

M. DALMAS : Rapporteur

M. LE MAIRE : Elle concerne trois de nos projets, l'extension du cimetière de Giens, la réalisation du gazon synthétique au stade du Golf Hôtel, et la protection du littoral. Concernant l'extension du cimetière de Giens, TPM apportera 190 000 €, Le Conseil Général 210 000 €, et la Commune 300 000 €. Pour le gazon synthétique du Golf Hôtel, TPM apportera 100 000 €, le Conseil Général 118 500 €, le Conseil Régional en raison de l'accord de mise à disposition du stade au lycée pour 50 000 € et la Ville d'Hyères 126 500 €. Enfin, pour les travaux de protection contre l'érosion du littoral, tranche 2011, TPM apportera 207 036 €, le Conseil Général 194 100 €, et la Ville d'Hyères 245 864 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 13 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Conventionnement
entre la Ville d'Hyères et le CAUE 83 autour du projet de requalification du Port
du Niel (Presqu'île de Giens)**

M. DALMAS : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Cela concerne la partie continentale de ce projet pour un montant de 2 500 €. J'ajouterai pour votre information que nous sommes actuellement en discussion avec la Chambre de Commerce, le Syndicat Mixte de Port Toulon Provence pour arriver à un accord financier afin que le Port du Niel soit récupéré dans l'escarcelle de la Commune mais surtout que les travaux soient faits avant.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

**AFFAIRE N° 14 - AMENAGEMENT - Zones d'Activités Economiques –
Délégation du Droit de Prémption Urbain à la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée.**

M. LE MAIRE : Cette délibération concerne les zones d'activités économiques et délégation de droit de préemption urbain que je vous demande de prendre en faveur de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée. Elle concerne les treize Z.A.E. qui ont été transférées à T.P.M. et ceci dans un but de bon fonctionnement, je ne prends que pour exemple la zone de Roubaud Gare sur laquelle encore il existe des terrains qui n'ont pas été acquis et sur lesquels T.P.M. va devoir exercer son droit de préemption afin de continuer à pratiquer une politique de maîtrise foncière qui est le préambule à une bonne réussite de l'économie du projet de la Z.A.E.

M. NOYER : Notre Commune a déjà été dessaisie par la loi d'un certain nombre de ses prérogatives au profit de T.P.M., nous n'allons pas accentuer aujourd'hui ces méfaits. Nous sommes contre toute décision qui éloigne le citoyen des prises de décision le concernant et nous refusons que notre conseil municipal soit réduit de plus en plus à un centre d'enregistrement et de transmission.

M. LE MAIRE : D'accord, je peux vous répondre. La compétence économique, T.P.M. l'a déjà, ce n'est pas d'aujourd'hui, cela date de 2002 donc je prends le train en marche, c'est une suite. Alors aujourd'hui, notre objectif à tous ici, que nous représentions la majorité de la Commune d'HYERES ou l'opposition, c'est de voir cette zone Roubaud/Gare se développer et c'est dans cet objectif que je vous propose de transmettre le droit de préemption pour un meilleur fonctionnement.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 42 VOIX
2 CONTRE : Melle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 15 -AMENAGEMENT - Plan Local d'Urbanisme - Approbation

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, c'est avec un grand plaisir aujourd'hui que je vous propose d'approuver le plan local d'urbanisme, P.L.U., de la Ville d'HYERES.

Comme vous le savez, ce dossier a été ouvert depuis 2001, il est resté inachevé, nous l'avons repris en main dès l'élection de Mars 2008, l'élaboration du P.L.U. a pris du temps et je pense que les fonctionnaires qui sont là présents n'ont pas chômé au cours de ces trois dernières années et je profite de l'occasion pour les féliciter pour le travail qu'ils ont fait et pour les remercier de la patience dont ils ont fait preuve lors des mises à niveau dont j'ai bénéficiées.

Je dirais que l'élaboration d'un P.L.U. doit prendre du temps puisque ce temps doit être nécessaire à une certaine maturation, la maturation d'un projet politique qui permet de donner tout ce souffle que nous voulons à l'aménagement du territoire hyérois.

Aujourd'hui ce vote est l'aboutissement d'un long processus qui a fortement intéressé la population puisque depuis 2008 nous avons reçu et examiné plus de 260 requêtes avant l'enquête publique. Je peux vous dire que dans mes rendez-vous hebdomadaires j'ai beaucoup de Hyéroises et de Hyérois qui viennent discuter avec moi de notre projet de P.L.U.

Nous avons eu aussi une très forte participation aux réunions publiques que nous avons organisées, cela paraît déjà bien lointain, entre les mois de Novembre et de Décembre 2009, dans les secteurs des Borrels, Vallée de Sauvebonne, l'Almanarre, Costebelle, l'entrée Ouest de la Ville, la Bayorre, les Maurels, les Loubes, les Salins, l'Ayguade, le Port Saint Pierre, la Presqu'île de Giens, les îles : Porquerolles, Port-Cros, le Levant et enfin le Centre Ville.

Ensuite, il y a eu une enquête publique, elle a mobilisé près de mille personnes. Soyez bien conscients que la Commune a bien entendu respecté les lois et les procédures. Nous avons répondu aux exigences environnementales et comme vous le savez la Commune est concernée par la Loi Littoral, par le plan d'exposition aux bruits, avec les sites classés et inscrits, avec Natura 2000 mais également tous les risques naturels, PPRI et la protection contre les incendies.

Malheureusement il ne nous a pas toujours été possible de satisfaire l'ensemble des demandes des administrés et permettez-moi de le regretter publiquement. Ainsi, même s'il n'est pas obligatoirement très agréable de dire non, il nous appartient d'écrire ensemble ce document qui concerne l'avenir de la Ville et donc je dirais de préserver avant tout l'intérêt général plutôt que de préserver une somme d'intérêts particuliers.

Je pense quoi qu'il en soit que le résultat est satisfaisant puisque nous sommes prêts à nous doter d'un outil de planification qui va assurer la préservation de nos espaces naturels remarquables, tout en offrant des perspectives d'évolution intéressantes tant pour l'habitat que pour le développement économique et touristique de la Commune.

En septembre dernier, vous avez arrêté à l'unanimité le projet de P.L.U. Depuis ce projet, a obtenu de la part de la Commission d'Enquête un avis favorable assorti de 7 réserves et de recommandations. Alors concernant les réserves, on n'a d'autres choix que de les respecter, c'est la raison pour laquelle, nous les avons respectées.

Afin de prendre en compte ces réserves et certaines recommandations, le projet a été transmis aux personnes publiques associées qui ont émis un certain nombre de remarques. Ce projet a été ensuite soumis à l'enquête publique et il a été bien sûr modifié en conséquence. Aussi, je vous propose de voir ensemble quelles sont les modifications majeures qui ont été apportées au document mais d'ores et déjà, je voudrais vous dire que les objectifs que nous nous étions fixés ont été atteints et que le P.L.U., c'est quand même important de le dire, tout à l'heure notre ami Alain JAUBERT parlait de la surface de la Commune : 13 200 ha eh bien sur cette immense surface de la Commune 7 753 ha d'espaces naturels, ce qui représente 58,39 % du territoire. 3334 ha de terres agricoles, ce qui représente 25,11 % du territoire. On peut dire ainsi que 83,5 % de notre territoire concernent des espaces agricoles et des espaces naturels. Donc par voie de conséquence, vous en déduirez que les zones urbaines correspondent à 2 200 ha de la Commune et que les zones à urbaniser, zones A.U. représentent 250 ha environ et que l'ensemble concerne donc 16,5 % de notre territoire.

Aujourd'hui, ce vote va nous permettre de franchir l'ultime marche vers la mise en application de ce document qui va nous permettre, j'en suis sûr, d'envisager avec sérénité ensemble l'avenir économique, social, architectural et culturel de notre ville.

Je passe la parole à Marianne BENVENUTO.

PRESENTATION SUR ECRAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME par Marianne BENVENUTO, Service Aménagement.

M. ROUX : Le document est extrêmement complet et extrêmement riche mais difficile à lire et lorsque j'ai voulu sortir sur papier certaines choses qui m'intéressaient, il ressort une espèce de langage que l'on ne peut pas lire. Ce P.L.U., je suis un peu stupéfait de deux choses : la première chose c'est que les seuls endroits où l'on aurait pu développer un tourisme à l'année, un tourisme durable, j'ai l'impression qu'ils sont décapités par ce P.L.U. La ZAC Sainte Eulalie, on en reparlera tout à l'heure.

Deuxièmement le terrain qui se situe donc entre Olbia et San Salvador, qui était là, un terrain où l'on aurait pu et je sais que ce n'est pas de votre faute, puisque c'est le commissaire enquêteur, c'est un terrain où l'on aurait pu développer un tourisme durable, une thalassothérapie, un thermalisme et que sais-je, donc il a été classé en zone naturelle. Je pense que là, il faut quand même s'y opposer parce qu'on aura des problèmes avec les propriétaires très certainement, donc j'ai l'impression un petit peu que l'on décapite le tourisme durable par ce P.L.U. à HYERES.

La deuxième chose, c'est une question qui m'a été posée hier au Syndicat Mixte des Ports. Ils se sont aperçus, je ne sais pas si cela a été rectifié, que le Port Saint Pierre avait été classé en zone UIP, en revanche les autres ports hyérois sont classés en zone naturelle, ce qui veut dire, je vais parler pour les Arbanais, je vais parler pour les Porquerollais ou les Levantins ou les autres, on n'aura plus le droit de faire un investissement au niveau de ces ports, donc je crois que là il faut rectifier le zonage comme l'avait demandé le Syndicat des Ports. Vous avez mis aussi en zone naturelle, ce qui avait été échafaudé il y a quelques temps, le pôle multimodal en face l'aéroport, Avenue de la Marine, entre le Port et l'Ayguade, vous l'avez mis également en zone naturelle, ce qui veut dire que l'on ne pourra plus faire aucun investissement et s'il y a un projet également touristique, on ne pourra plus le faire. Alors si vous voulez, sans compter les associations qui ont fait des collectifs mais là je pense que cas par cas vous serez capablemais j'ai l'impression que ce P.L.U. décapite le tourisme durable hyérois. Je pense qu'il faut l'améliorer, il faut essayer de revoir ces zones qui existaient en zones touristiques pour pouvoir développer des complexes touristiques parce que nous n'avons plus aucune zone à HYERES avec ce P.L.U. où l'on peut développer un hôtel 4 étoiles avec un endossement d'un projet à l'année sur la commune d'HYERES. Lorsqu'on voit Monsieur le Maire et je trouve que la carte de Var Matin est beaucoup plus explicative et explicite que tout ce que l'on peut voir sur ce document, on voit qu'il y a très peu de zones qui peuvent accueillir effectivement un tourisme durable à HYERES. Je crois qu'il faut redemander au commissaire enquêteur de nous redonner ces zones où l'on puisse avoir une activité. En plus cette zone qui correspondait à la zone Olbia, San Salvador, c'était une zone, de mémoire, qui avait un SHON qui était doublé s'il y avait une connotation médicale à côté, donc une thalassothérapie, une remise en forme. Alors je crois que là il ne faut pas s'en passer, c'est le seul terrain que nous ayons à HYERES qui ait eu un souterrain sous la route où l'on peut accéder à la mer directement, je n'en vois pas d'autres pour pouvoir développer quelque chose d'intéressant sur notre ville d'HYERES et créer des emplois.

Voilà Monsieur le Maire. Les collectifs, ce sont les collectifs Gambetta qui nous ont donné leur copie, je pense que vous serez capable de leur répondre et je crois qu'il y a une ébauche de la réponse, mais cela me paraît un P.L.U. mal pensé surtout au niveau des ports et du tourisme. Merci M. le Maire.

M. LE MAIRE : C'est « marrant » parce que je reprends ce que vous aviez dit en Septembre 2010 : « Ce P.L.U. nous l'approuvons, il est bien présenté ».

M. ROUX : Ce n'est pas celui là M. le Maire !

M. LE MAIRE : C'est le même, mise à part, on a pris des réserves.

M. GIRAN : (Début intervention non enregistrée, micro fermé).

Monsieur le Maire, c'est vrai que l'on avait arrêté le P.L.U. mais enfin il est susceptible d'évolutions, de dialogues et on y voit peut être un peu plus clair après une étude plus approfondie. Je réitère ce que j'avais dit au niveau des principes qui me paraissent positifs sur la protection de l'environnement et du domaine agricole et horticole et sur le principe du non mitage du territoire, c'était vraiment pour moi quelque chose d'essentiel parce que c'est vrai que l'on a des chiffres exceptionnels, plus de 80 % protégés, c'est la nature qui le veut, conservons les. Donc, il vaut mieux être dense aux endroits où l'on peut construire et naturel aux autres endroits.

Néanmoins, j'avais également ajouté et je le réitère, qu'il me semblait, même si cela a pris du temps, j'ai envie de dire « enfin », cela fait quand même dix ans que le P.L.U. a été mis en révision, vous avez dit que c'était pour donner du souffle au territoire, je trouve que s'il y en avait un peu plus on n'en pâtirait pas et c'est vrai que, me semble t'il, un certain nombre de priorités ne sont pas suffisamment affirmées ou en tous les cas définies, de la même façon que M. ROUX, je trouve que la priorité tourisme et nautisme ne trouve pas une capacité d'extension suffisante sur le projet qui nous est présenté.

J'ai toujours un accord sur les principes et de fortes réticences sur l'absence de priorités.

Deux ou trois observations néanmoins sur Sainte Eulalie. Je comprends ce qui se passe mais cela veut-il dire que c'est l'abandon définitif du projet de golf ? Je le regrette pour ma part. J'étais de ceux qui avaient, soit débattu avec Monsieur RITONDALE pour lui dire qu'il fallait réduire la capacité constructive mais qu'un golf c'était indispensable. J'ai eu l'occasion de le voir sur une Commune dont je me suis occupé par le passé, cela change la nature des choses, parce que c'est une activité, parce que c'est une clientèle haut de gamme et parce que, sous contrainte, cela peut être totalement intégré à l'environnement, je me rappelle la façon dont le golf dont je parle tourne autour d'un vignoble de Bandol. Donc, véritablement quand je vois que l'on est limité 10 000 m², j'appréhende parce que cela veut dire que l'on ne peut plus aujourd'hui pratiquement faire de golf, on ne peut plus avoir l'hôtel de haut niveau et les quelques installations qui permettraient de faire vivre le golf tout en respectant la protection. J'ajoute, que ceux qui parfois avaient des réticences sur la compétition, entre la défense de l'environnement et le golf, et ils ont raison d'être vigilants, à l'expérience cela permet de ne pas laisser parfois en déshérence des territoires, ils sont entretenus et les risques sont moins importants.

Donc, je fais cette observation, je suis de ceux qui souhaiteraient qu'une réflexion soit de nouveau menée, dans l'esprit d'un golf qui n'est pas l'adversaire de l'environnement mais qui peut sur notre territoire avoir un intérêt majeur.

M. LE MAIRE : Si cela ne vous ennuie pas, on reviendra sur la question tout à l'heure.

M. GIRAN : Rien ne m'ennuie.

Deuxième observation si vous le permettez, je me suis interrogé en regardant ce P.L.U. et notamment compte tenu des débats qui ont précédé dans les semaines qui viennent de s'écouler sur le centre ville, sur le degré de compatibilité de ce projet de P.L.U. avec les projets centre ville. Peut être qu'il n'est pas trop tard pour bien faire, je ne sais pas si cela serait d'ailleurs bien faire, mais en tous les cas il me semble qu'un certain nombre de projets notamment sur des espaces publics, sont incompatibles à ce projet de P.L.U. donc voilà cela me paraît être une contradiction que je voulais souligner. Gambetta, Jean Moulin, Docteur ROUX y a fait allusion, vous savez qu'il y a une forte émotion, c'est vrai que beaucoup ne comprennent pas qu'il puisse y avoir une possibilité de construire des immeubles plus hauts que les immeubles existants, je ne sais pas si cela était déjà inscrit dans le P.L.U.

M. LE MAIRE : Je vais y revenir.

M. GIRAN :Ce que je souhaiterais en revanche, c'est qu'il y ait une harmonie dans ce quartier et que si d'aventure c'était inscrit, ce soit supprimé, c'est-à-dire, si la hauteur moyenne, enfin la hauteur maximale est de 15 ou 17 mètres, eh bien cela ne passe pas à 21, on met 15 – 17 mètres, comme cela tout le monde pourrait être satisfait.

M. LE MAIRE : C'est ce que vous a dit Marianne BENVENUTO tout à l'heure d'ailleurs.

M. GIRAN : C'était sans doute au moment où mon âge m'a conduit à sortir de la salle.... Et puis Marianne, parlez un peu plus fort, je vous en prie, pour les malentendants comme moi, je vous jure, on a envie de vous entendre et cela est parfois un peu difficile mais merci en tous les cas pour votre présentation.

Il y a le P.L.U. et il y a le reste aussi. Le P.L.U. c'est une planification de la Commune pour 15 ou 20 ans, j'entends bien que cela puisse être modifié mais il ne faudrait pas que ce soit mis en révision permanente parce que la stabilité est importante pour les acteurs, économiques et les citoyens, il faut savoir où l'on va.

Il y a deux secteurs qui me préoccupent un peu, c'est le bâtiment des sauniers aux Pesquiers, je veux dire que chaque fois que je passe devant j'ai un regret majeur.

Nous avons élaboré avec le Maire de l'époque un grand projet où il y avait le siège du Parc National de Port Cros, où il y avait une promotion de l'environnement, où il y avait de l'éducation à l'environnement, de les voir un peu à l'état d'abandon et quand je dis abandon, parfois un peu « stockerisé » par des véhicules, je dis attention, c'est sûrement un des lieux emblématiques de la Côte.

M. LE MAIRE : C'est l'un des plus beaux, c'est sûr.

M. GIRAN : Le deuxième élément, c'est parce que c'est là me semble t'il que le développement urbanistique de HYERES doit se faire, au-delà de quelques enclaves qu'il ne faut pas multiplier, c'est la ZAC des Rougières, ce trait d'union entre la voie Olbia, la Gare et la Mer, doit faire l'objet de toutes les attentions parce que c'est quand même un gisement de logements, de logements pour actifs, de logements tout court, à un endroit qui peut présenter quelques solutions et pas de difficultés....

M. LE MAIRE : Cela on le verra après 2014, pour l'instant on a une priorité c'est la Crestade et là ce sont 400 logements.

M. GIRAN : Je dis simplement, un P.L.U. cela n'a pas beaucoup d'importance si les priorités, par exemple ces priorités d'urbanisme de mon point de vue de la ZAC des Rougières, sont laissées en l'état, on peut mettre tout ce que l'on veut comme.....

M. LE MAIRE : Visiblement mon prédécesseur n'était pas non plus pressé, je suis élu depuis 1983 avec lui, depuis 1983 on parle de la zone puisque même son prédécesseur Gaston BIANCOTTO avait un projet avec les COOP, tu t'en rappelles sûrement Elie et donc beaucoup de gens parlaient, on en a beaucoup parlé mais pas grand'chose a avancé. J'ai annoncé clairement que la zone des Rougières ne faisait pas partie, prioritairement de l'aménagement de notre majorité, après 2014....

M. GIRAN : Permettez-moi d'affirmer ce qui me paraît être des priorités, je pense que la ZAC des Rougières en est une et où je partage votre sentiment, c'est qu'elle le deviendra en 2014.

Melle MOIZAN : Merci M. le Maire. Dans un souci de ne pas retarder le processus en cours depuis 2001 qui nous a été rappelé, lors de la séance du Conseil Municipal du 9 Septembre dernier, nous avons en effet émis un vote positif mais dans l'attente de l'enquête publique. Sans remettre en cause les orientations de ce projet, la commission d'enquête a quand même émis un grand nombre de réserves et de recommandations, certaines vont être prises en compte comme nous exposait Marianne et d'autres nombreuses vont rester sans écho. Un travail de remise en forme, je pense, a été....

M. LE MAIRE : Je ne fais pas l'amalgame entre les réserves et les recommandations....

Melle MOIZAN : Les recommandations, je parle de réserves, j'ai bien suivi qu'elles vont être prises en compte. Donc, ce projet définitif, « définitif » entre guillemets, nous est présenté au mois de Juillet, un peu rapidement à mon goût pour que l'on se prononce sans nuance sur un document complexe qu'on a reçu somme toute dix jours avant cette séance.

Au-delà de certains points de détail où apparaissent des différences entre les déclarations de principe, vos déclarations de principe et la rédaction du document, nous restons quand même circonspects sur de nombreuses questions, notamment le projet d'urbanisation de la zone Sainte Eulalie dont on parlait à l'instant, la zone agricole des Loubes et aussi le projet de port lacustre au bord du Gapeau.

Malgré les déclarations que vous avez faites, la surface agricole, d'après les documents que j'ai eus, se voit réduite de 330 ha.....

M. LE MAIRE : Eh non, on en gagne 400 je crois, c'est cela, il ne faut pas dire « réduite » c'est augmentée au contraire.

Melle MOIZAN : Sur les documents que j'ai pu voir....

M. LE MAIRE : Vous avez mal calculé.

Melle MOIZAN : J'ai mal calculé, très bien, je recalculerai. La zone N augmente de 11 % mais la zone A diminue de 9%....

M. LE MAIRE : La zone A, c'est agricole.

Melle MOIZAN : Oui, mais elle diminue au profit des espaces boisés urbanisables...

M. LE MAIRE : Non, je ne peux pas vous laisser dire cela, c'est faux.

Melle MOIZAN : Nous n'avons pas la même lecture des documents.

M. LE MAIRE : On augmente les zones agricoles.

Melle Marianne BENVENUTO : Entre le P.L.U. arrêté et le P.L.U. approuvé, il n'y a pas de différence, on reste sur une atmosphère de zones agricoles. En revanche, si vous voulez l'équivalent entre le POS et le P.L.U. est toujours un peu délicat parce que le calcul des zones à l'époque était toujours un peu compliqué étant donné qu'on avait un POS sur la partie continentale et uniquement sur Porquerolles alors qu'on n'en avait pas sur le Levant et il y a eu un certain nombre de jugements du Tribunal Administratif qui a annulé un certain nombre de zones, donc on était en RNU.

Au niveau des superficies qu'on avait au POS, elles ne correspondaient pas du tout aux superficies que l'on avait au P.L.U. du coup on se retrouve avec un différentiel. A l'époque, je vous donne un exemple, les Salins étaient en zone agricole, ils sont repassés en zone naturelle.

Effectivement, on peut penser qu'il y a une suppression mais en réalité on en a pour la plupart du temps gagné sur des zones à urbaniser ou même des zones naturelles voire urbaines, pas trop, mais surtout sur des zones naturelles.

Intervention non enregistrée – Micro fermé.

Melle BENVENUTO recommence son intervention :

A l'époque les Salins étaient classés en zone agricole et les Salins cela représentent 900 ha à peu près donc lorsque nous sommes passés au P.L.U. on a reclassé les Salins en zone naturelle donc on a perdu de la zone agricole, pour autant on peut considérer que l'on a gagné de la zone agricole sur des zones à urbaniser ou d'autres zones naturelles voire urbaines.

C'est toujours très délicat de comparer des superficies, à mon sens, ou des hectares, je pense que ce qu'il faut vraiment regarder c'est l'évolution de la préservation des espaces et des fois cela ne se justifie pas seulement en regardant des surfaces.

Melle MOIZAN : Si l'on regarde les surfaces mes calculs sont bons.

Intervention non enregistrée – Micro fermé.

M. DI RUSSO : Je voudrais dire que par rapport à ce P.L.U. je suis satisfait de la façon dont ce P.L.U. a été élaboré, il est très riche. Je parlerai plus particulièrement des zones agricoles, je suis étonné de dire qu'au niveau des zones agricoles, il y a des surfaces en moins, je le dis, c'est tout à fait faux, c'est parce qu'effectivement Marianne vient de le dire, les Salins étaient considérés en zone agricole et qu'ils sont passés en zone naturelle. On a dit que l'agriculture était considérée pour nous comme une priorité et comme un fondement de l'économie hyéroise et que cela se traduit dans le P.L.U. puisqu'aujourd'hui le règlement qui a été fait au niveau de la zone A a été fait avec la Chambre d'Agriculture et avec la Commission d'Accompagnement de l'Agriculture Hyéroise 2008-2014 que j'avais mise en place à l'arrivée et qu'aujourd'hui au niveau des agriculteurs, ils ont la possibilité de développer leur exploitation grâce à la diversification. Alors j'aimerais aussi, parce qu'il y a des critiques je conçois tout à fait mais qu'on mette en évidence le travail important qui a été fait. Alors quand j'entends aujourd'hui dire qu'on a diminué les zones agricoles, c'est complètement faux. Les agriculteurs bénéficient maintenant de la possibilité de l'agri-tourisme et des possibilités de changement de direction avec possibilité de faire de l'agri-tourisme là-dessus. Il y a la possibilité de développer la vente directe, on a mis en place quelque chose de très important pour lequel on s'est battu, c'est-à-dire, du photovoltaïque au niveau des bâtiments d'exploitation mais aussi la possibilité au niveau des serres et cela n'était pas évident et je vois que M. GIRAN acquiesce puisqu'on y a travaillé ensemble, oui au niveau du Syndicat Agricole, c'est quelque chose de très important.

Au niveau des zones agricoles, plus particulièrement, de Sauvebonne et des Borrels, il y a eu énormément de réunions et on a travaillé parcelle par parcelle, c'est ainsi que l'on a donné au niveau de Sauvebonne et au niveau des Borrels, la possibilité aux viticulteurs de développer leur exploitation en continuité dans les espaces qui étaient des espaces boisés. Là, on a gagné des superficies agricoles, comme l'on a gagné des superficies agricoles au niveau de Sainte Eulalie, vous me parlez de Sainte Eulalie, on a rétabli le bas de Sainte Eulalie en zones agricoles. Demain, peut être là, nous verrons éventuellement le futur pôle horticole et dites-moi aussi dans le cadre du P.L.U. on a créé la zone UI autour du marché aux fleurs qui permettra de développer toutes sortes d'activités.

Tout à l'heure, vous verrez particulièrement que pour lutter contre le mitage et effectivement il faut lutter contre le mitage et contre les divisions volontaires, il y aura une délibération qui fera que l'on pourra contrôler ce qui se passe et éviter la spéculation au niveau des zones agricoles, en faveur des agriculteurs.

Lors de tout achat d'un bâtiment en zone agricole demain avec le P.L.U. par un non agriculteur, il n'y aura pas de possibilité de constructibilité en plus. C'est-à-dire, quelqu'un qui achète en zone agricole un bâtiment, par exemple de 110 m², s'il n'est pas agriculteur, ce sera 110 m², c'est quelque chose d'extrêmement important, d'extrêmement fort, il fallait le faire.

Quand on dit qu'à notre niveau l'agriculture c'est une priorité c'est quelque chose et je le dis fortement qui se traduit au niveau de ce P.L.U. et j'aimerais quand même aussi qu'on le reconnaisse. Alors dire que les zones agricoles, il y en a moins, je pense qu'il faudrait dire que pour nous l'agriculture reste quelque chose de fort au niveau hyérois.

Mme RITONDALE : Dans les recommandations de limites de zonages, sur Giens, il y a une parcelle qui avait été donnée pour partie, la moitié en 1955 à la mairie et l'autre parcelle, le propriétaire voulait construire. Dans le futur P.L.U., il y a la partie qui a été donnée à la mairie qui est en ZNIEFF est devenue constructible et l'autre partie parcelle qui est non boisée, elle n'est pas constructible, y a-t'il une raison ?

M. LE MAIRE : Depuis 1955, ils n'ont pas construit dans ces zones ?

Mme RITONDALE : Non, parce que l'on ne pouvait pas construire dessus. Comment se fait-il, ce n'est pas la même parcelle puisqu'elle a été divisée en deux, une qui est en ZNIEFF et une qui est non boisée, comment se fait-il que celle en ZNIEFF est constructible et l'autre ne l'est pas ?

Melle BENVENUTO : Après vérification, puisqu'effectivement j'ai reçu la personne, la parcelle était déjà classée en zone urbaine au POS donc cela a été une reprise du POS au P.L.U. après vérification, du POS de 1999.

M. LE MAIRE : Donc, on ne change rien.

Melle BENVENUTO : Simplement le P.L.U. ne change rien à ce qui est aujourd'hui même encore applicable, je n'ai pas de réponse.

Mme RITONDALE : Oui, mais cela peut être une amélioration puisque la parcelle juste à côté et qui a servi de remblai puisqu'apparemment la commune utilisait cette parcelle là pour apporter des remblais, donc cette parcelle là n'est pas constructible, c'est dommage, parce que l'autre qui est classée et qui est boisée est constructible, est-ce que l'on ne peut pas éventuellement.....

M. LE MAIRE : On peut voir cela dans une éventuelle révision, on verra.

Mme RITONDALE : Dans une éventuelle révision, très bien.

M. LE MAIRE : Je voudrais revenir sur le centre ville...

M. ROUX : (Micro fermé)....Sur les ports ?

M. LE MAIRE : Répondez.

Melle BENVENUTO : Là c'est encore une problématique. En fait, si vous voulez, le POS prévoyait déjà le classement urbain du Port Saint Pierre qui est un port imposant et les tous les autres ports d'Hyères, en zones naturelles portuaires qui permettaient des travaux d'aménagement et de requalification de ces ports. Le P.L.U. n'a fait que retranscrire ces mêmes dispositions.

M. ROUX : Si je peux m'exprimer, un port par définition, n'est pas une zone naturelle, c'est un non sens de définir un port comme une zone naturelle, cela doit être classé autrement qu'une zone naturelle.

M. LE MAIRE : Ecoutez on verra avec le Président du Syndicat Mixte, il ne m'en a pas parlé.

M. ROUX : Il vous a écrit Monsieur le Maire, il vous a envoyé ce document que j'ai, peut être que vous ne l'avez pas reçu mais il a envoyé le document.

M. LE MAIRE : Non, je n'ai rien reçu pour l'instant. On a eu une réunion avec lui et on n'a pas abordé le sujet, on n'a parlé que d'espaces boisés.

M. ROUX : Il faudrait peut être s'en occuper maintenant parce que cela limite complètement tous les travaux sur toutes les zones portuaires hors le Port Saint Pierre.

M. LE MAIRE : O.K. Je voudrais revenir sur le sud de l'avenue Gambetta et vous rappelez simplement que le POS prévoyait sur cette zone, une hauteur de 24 m. Nous avons prévu une hauteur maximum de 21 m sur le projet de P.L.U. et nous sommes redescendus à 18 m dans un but de cohérence parce qu'il n'a jamais été question pour nous de faire des gratte-ciel à cet endroit là.

Par rapport à l'école Françoise DOLTO. Je m'étonne qu'un journal aussi sérieux que VAR MATIN se fasse l'écho de telles rumeurs, je dirais, à la limite débiles, dans la mesure où cette école a été construite, je parle de mémoire, en 1999 et vous ne voudriez pas que 11 ans plus tard, on casse une école, ce n'est pas dans nos habitudes et puis il y a du monde dans ces écoles. Sachez simplement que j'ai demandé que soit préparée à ma signature une lettre que je vais écrire d'abord à tous les parents d'enfants qui sont inscrits à Françoise DOLTO pour m'inscrire en faux par rapport à cette information débile, je le maintiens.

D'autre part, j'écrirai aussi à tous les habitants riverains sur l'avenue Jean Moulin pour leur rappeler aussi que cette histoire d'immeuble de 7 étages, c'est nul et non avénu.

Enfin, je ne vois pas comment de mon point de vue, on pourrait créer une voie à double sens sur la partie haute de l'Avenue Jean Moulin.

Intervention non enregistrée – Micro fermé.

M. NOYER : Pouvez-vous nous dire quelques mots concernant le projet de parcours « Aventure et Accrobranche ».

M. LE MAIRE : Non, c'est hors sujet, on parle aujourd'hui du P.L.U.

M. NOYER : C'est regrettable.

M. ROUX : Une question qui m'a été posée, c'est sur la médiane qui devait partir de la Source de la Vierge et qui devait rejoindre Costebelle...

M. LE MAIRE : Oui, c'est la route des plages.

M. ROUX : On m'a demandé si cela avait été abandonné et si cela pourrait être transformé en piste forestière anti incendie ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, on verra. Pour l'instant, le projet, de route des plages, a été abandonné.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

6 CONTRE : M. ROUX, Mme LAGROT-LASSERRE, Mme DURIEU, M. HOFFART, Melle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

5 ABSTENTIONS : M. CARRASSAN, M. GIRAN, Mme RITONDALE, Mme PARENT, Mme CHAMBOURLIER, Conseillers Municipaux

**AFFAIRE N° 16 - AMENAGEMENT - Suppression de la Zone d'Aménagement
Concerté de Sainte Eulalie**

M. LE MAIRE : Comme vous le savez, cette ZAC a été engagée en 1987. Cette opération n'a jamais été réalisée faute d'obtention des autorisations préfectorales de défrichement et de Loi sur l'eau. Le P.L.U. prévoit une nette réduction des possibilités d'aménagement sur le site. Je voudrais aussi rappeler qu'en 2009, nous avons dénoncé la convention qui nous liait à la société Sainte Eulalie Développement. Au regard de ces éléments, il est proposé aujourd'hui de prononcer la suppression de la ZAC. L'article L.311-12 du Code de l'Urbanisme prévoit que la suppression est prononcée par l'autorité compétente pour créer la zone, au vu d'un rapport de présentation qui expose les motifs de la suppression.

M. ROUX : C'est la conséquence du P.L.U., c'est pour cela que j'ai voté contre....

M. LE MAIRE : Ce n'est pas la conséquence du P.L.U. Ce sont les réserves qui ont été exprimées par le Commissaire Enquêteur. Ce sont les observations qui ont été exposées par les services de l'Etat, parce qu'il ne faut pas raconter n'importe quoi.

M. ROUX : C'est la conséquence du P.L.U. et les réserves ont été rajoutées....

M. LE MAIRE : Non. Les projets de complexes immobiliers et de parcours sportifs et de loisirs sont contraires aux dispositions de l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme, ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les services de l'Etat.

M. ROUX : Je n'ai jamais dit que c'était vous M. le Maire.

M. LE MAIRE : C'est contraire au principe du droit de l'urbanisme et notamment à la loi sur le littoral. Vous rigolez, vous avez raison de rigoler mais lorsque vous expliquerez aux Hyéroises et aux Hyérois que vous avez, vous, vraiment tourné la veste entre Septembre et maintenant par rapport au vote sur le P.L.U....

M. ROUX : On ne l'avait pas le P.L.U. en Septembre !

M. LE MAIRE : Mais oui vous l'aviez.

M. ROUX : On ne l'avait pas Monsieur le Maire, c'était le principe.

Je parle de cette ZAC de Sainte Eulalie malheureusement elle a été un petit peu handicapée par la décision du Préfet sur la Loi du défrichement et de la Loi sur l'Eau mais n'empêche, ce n'est pas parce que l'on a un handicap une fois qu'il ne faut pas remettre....

M. LE MAIRE : Mais comment on peut à ce moment, si l'on ne peut pas défricher....

M. ROUX : Il faut voir pourquoi le Préfet....

M. LE MAIRE : Allez le voir, vous lui demanderez.

M. ROUX : Voilà, c'est ce qu'il fallait faire. J'ai un souci. Nous déclassons les terrains, nous sommes obligés de déclasser, enfin nous reclassons les terrains, comme vous voulez, les gens qui ont investi sur cette ZAC qui était une ZAC qui avait été approuvée par le Conseil Municipal et que vous avez votée M. le Maire, à l'époque, ces gens là ont acheté un terrain à un certain prix, à un prix constructible certainement, je ne sais pas comment ils ont fait, je crois qu'il y a eu 3 à 4 millions d'euros d'investissement, ces gens là vont se retrouver avec des terrains agricoles M. le Maire....

M. LE MAIRE : Non, naturels, pas agricoles.

M. ROUX : En zone naturelle et vous croyez qu'ils ne vont pas attaquer la Mairie....

M. LE MAIRE : Non, ils ont attaqué les services de l'Etat, ils ont perdu.

M. ROUX : En tous cas, il y aura des conséquences financières pour ces gens là et pour nous certainement M. le Maire, je sais bien que ce n'est pas votre faute....

M. LE MAIRE : Non. Docteur, vous savez pertinemment que lorsqu'on investit sur un terrain sur lequel on suppose qu'il va y avoir un changement.....

M. ROUX : Il y a une ZAC, cela n'est pas pareil et là peut être Melle DURAND qui est juriste pourrait nous faire une réponse de juriste, quelles sont les conséquences ?

Melle DURAND : Micro fermé.... De toute façon, on n'a pas de recours.

M. ROUX : Attendez, c'est voté aujourd'hui !

Melle DURAND : Comme l'a dit M. le Maire, c'est la société effectivement « Développement Sainte Eulalie » qui a fait un recours contre la décision du Préfet. Ils ont d'ailleurs perdu en première instance et ils sont devant la Cour Administrative d'Appel mais nous on n'est absolument pas attirés à cette procédure. C'est le Préfet qui a pris cette décision, ce n'est pas la Commune donc s'il y a un recours indemnitaire, ils se retourneront contre l'Etat.

M. GIRAN : Je souhaiterais que l'on fasse la distinction entre deux choses. Je suis tout à fait favorable à la suppression de la ZAC dite de Sainte Eulalie parce qu'elle est minée depuis le départ et pour dire la vérité, on a vu se succéder tout un ensemble d'aménageurs divers et variés, français et extérieurs, bref. Je crois que Monsieur le Préfet quand il a eu à étudier la Loi sur l'Eau, sur le défrichement, l'a fait avec une vigilance militante parce qu'il savait les conséquences d'avis qu'il rendrait. Donc, je suis à fond pour la suppression de la ZAC.

En revanche, je ne suis pas pour la suppression de toute ZAC et je souhaiterais que nous complétions la délibération par l'idée que, une ZAC mieux définie, développant moins l'urbanisme, axée éventuellement sur un golf, en tous les cas une activité et avec une société acceptable sous tous rapports, n'est pas interdite. Ce que je veux dire à mon ami Francis ROUX : non, à la ZAC Sainte Eulalie mais pas non au principe de toute ZAC, ne nous privons pas de cela et c'est pour cela que ça n'a pas de mon point de vue de rapport avec le P.L.U. parce que je n'étais pas favorable au P.L.U., je l'ai dit tout à l'heure, au fait que l'on modifie le classement, je souhaiterais que cela reste en zone aménagée et non pas en zone naturelle. Il faudra à un moment donné, si l'on fait une ZAC, le remettre en zones à aménager. Vraiment je souhaite beaucoup de clarté là-dessus, parce que personne n'oublie les péripéties juridico administratives de la ZAC Sainte Eulalie.

M. LE MAIRE : La zone AU a été maintenue. D'autre part, je crois que dans cet hémicycle on est tous complètement d'accord au moins sur un point, c'est que l'on a tous envie de voir qu'à HYERES un golf voit le jour.

M. DALMAS : Je suis sensible à vos interventions sur l'intérêt de préserver des territoires pour le tourisme, vous avez raison et nous sommes tous conscients de cela. Il faut bien savoir que sur Sainte Eulalie, la situation était devenue inextricable et ce n'est pas pour des problèmes de débroussaillage, je crois que les choses ont été évoquées comme il le fallait. Je vous rappelle que ces lourds investissements font l'objet d'un suivi, il y a des procédures sur l'origine de l'argent, etc... Ce projet là était véritablement bloqué pour des raisons sérieuses. Alors sauf à rester indéfiniment dans une situation inextricable, il était nécessaire de prendre des mesures et effectivement comme il a été dit très justement, les mesures qui sont prises sont destinées à mettre un terme à cette phase là qui malheureusement n'a pas abouti, ce qui ne veut pas dire que nous renonçons à tout projet touristique, etc... sur la zone, les projets d'un golf qui évidemment est indispensable au développement de HYERES. La situation, on ne pouvait pas continuer à aller plus loin comme cela, il fallait mettre un terme et c'est ce qui est proposé aujourd'hui.

Melle MOIZAN : M. le Maire, nous sommes tous favorables qu'un golf voit le jour, je pense que cela il faudra en rediscuter clairement parce que sur un principe qui est un développement de l'économie touristique, un golf ou pas, pourquoi pas ? Par contre d'un point de vue écologique, c'est vrai qu'un golf cela se discute et cela se discute âprement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

AFFAIRE N° 17 - AMENAGEMENT - Soumission à déclaration préalable des divisions volontaires de propriétés foncières, conformément aux articles L111-5-2 et R421-23 du code de l'urbanisme.

M. LE MAIRE : Dans un souci de préservation de nos espaces, nous allons proposer de soumettre à déclaration préalable toutes divisions d'unités foncières volontaires concernant une partie de la Commune nécessitant une protection particulière, en raison soit de la qualité du site, soit des milieux naturels, soit des paysages.

Il est proposé d'appliquer ces dispositions sur 4 zones particulières délimitées au document graphique joint en annexe :

Zone I : qui concerne la presqu'île de Giens avec essentiellement ses zones classées en zone UH au P.L.U.

Zone II : le secteur des Maurels essentiellement ses secteurs classés en zones UH et AU au P.L.U.

Zone III : La Vallée de Sauvebonne et des Borrels essentiellement ses secteurs classés en zones UH et A au P.L.U.

Zone IV : L'île de Porquerolles et ses secteurs classés en zone A au P.L.U.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - COMMERCE- GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Taxe de séjour – Modification des tarifs et fixation des modalités de perception.

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Ces tarifs n'avaient pas été revus depuis le 1^{er} Janvier 2007. Je vous propose une augmentation de ces tarifs en rappelant que sur les tarifs perçus par la Commune 10 % sont ensuite reversés au Conseil Général.

Je voudrais aussi vous rappeler le principe important que nous avons rajouté, c'est de taxer aussi les ports de plaisance, bien sûr, pour les non hyérois, ports de plaisance au-delà de 8 m.

M. DALMAS : On ne voit pas pourquoi effectivement les personnes qui passent dans nos ports en passagers, dans des bateaux habitables, etc... seraient exemptés de taxe de séjour donc on veut simplement régulariser une chose que l'on aurait dû faire depuis un certain temps. Sur le principe, il y aura équité entre différentes formes d'hébergement que ce soit à terre ou en mer et cela donnera quelques ressources supplémentaires pour développer le tourisme en général.

M. LE MAIRE : Ce que je voulais dire aussi c'est que cela est un moyen de permettre de développer sans faire appel encore une fois de plus aux portefeuilles des Hyéroises et des Hyérois, de développer une politique touristique qui corresponde à nos ambitions.

M. GIRAN : En espérant que ces ressources supplémentaires permettront enfin, je n'attends pas la réponse de Melle DURAND, à supprimer la taxe sur les hôpitaux parce que même s'il y a une instance, si on a la volonté politique, on la supprime aujourd'hui.

M. ROUX : Je suis tout à fait en osmose avec M. DALMAS sur cette taxe que je réclame depuis longtemps et je la réclamaï déjà lorsque j'étais adjoint au tourisme.

M. LE MAIRE : M. DALMAS a mieux été écouté par le Maire que toi.

M. ROUX : Il y avait eu des problèmes qui avaient fait que cette taxe n'avait pas été mise sur les plaisanciers.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 19 - COMMERCE - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Foire du
3ème jeudi - suppression**

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Suite à des discussions que j'ai eues avec le J.B.H. (Joyeux Boulomanes Hyérois) qui ont une activité très importante, c'est vrai que les boules occupent une part très importante sur cette place. Etant donné que nous avons aussi un projet de réhabilitation de notre espace du Monument aux Morts, avec un endroit qui soit plus digne, disons de l'hommage que l'on rend à nos chers disparus, j'ai pris certains engagements auprès de cette association de Joyeux Boulomanes, de mettre en place une cabane en bois qui va leur permettre d'avoir leur siège. D'autre part, pour leurs nombreuses compétitions, ils demandent que l'on aménage des rondins, bien sûr ceci serait à ce moment là incompatible avec la tenue d'un marché sur cette dite place.

J'ai interrogé le service commerce de Mme Golé et je lui passerai la parole si elle veut compléter ce que je dis, et en fait, alors que dans les années 1950 il n'y avait qu'un seul marché mensuel sur la Commune, aujourd'hui nous en sommes à 28, ce qui veut dire que tous les commerçants qui sont actuellement sur ce marché, bien entendu, pourront être recasés sur les autres marchés et je crois que cela est déjà le cas actuellement.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE PAR 41 VOIX
2 CONTRE : Melle MOIZAN, M. NOYER, Conseillers Municipaux

AFFAIRE N° 20 - FONCIER - Lieudit « Maurel Septentrional » - Chemin du Fenouillet - Demande de constitution de servitude pour passage de canalisation d'eau - Parcelle AE n°0003

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une servitude de passage qui est consentie à titre gratuit et je remercie le propriétaire de nous céder cette bande de 5 ml.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 21 - FONCIER - Rue Jules Massé - Constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées – Copropriété BW 0022 – Parcelle BW 0022

Mme GOLÉ : Rapporteur

M. LE MAIRE : Là aussi, ce sera à titre gratuit.

Melle MOIZAN : Dans la délibération n°20 on parle du Fenouillet. Monsieur NOYER vous posez la question, pourquoi vous ne souhaitez pas nous répondre sur le problème de l'accro-branches au Fenouillet ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas à parler de cela aujourd'hui, on parle de P.L.U. Vous ne pensez pas que l'ordre du jour est suffisamment chargé ? Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Plusieurs interventions à la fois – Impossibilité de retranscrire

M. LE MAIRE : Je suis d'accord pour passer la parole mais pas hors ordre du jour.

Je mets aux voix la délibération n° 21 : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

M. JAUBERT : Je vais vous quitter, non pas que je n'apprécie pas votre compagnie, il faut préparer les Festival'HYERES et le mini festival qui commence ce soir, j'ai rendez-vous à l'hippodrome avec les services techniques notamment pour les installations, donc je ne m'en vais mais pas parce que cela ne m'intéresse pas.

M. LE MAIRE : Ce que je voulais vous dire c'est que ce matin j'ai eu le plaisir d'entendre à RMC, je fais un peu de publicité, on a donné la météo sur la Commune d'HYERES et on a rappelé que ce week-end il y avait un festival important, qui s'adressait aux jeunes, qui s'appelle le mini festival. Je crois qu'il fera beau.

M. NOYER : Ce n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur le Maire.

AFFAIRE N° 22 - FONCIER - Délégation de Service Public - Emplacement de plagiste n° 11 - 2 396, Boulevard du Front de Mer/ Les Salins - Autorisation de signature de l'avenant n° 2 au contrat

Mme GALLOU : Rapporteur

M. LE MAIRE : En fait, en deux mots, Mme GRONTENRATH va s'associer avec M. FERNANDES qui exploite l'établissement en tant que salarié, à hauteur de 20 % et la loi permet cette prise d'action.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 23 - SPORTS - Exonération de la taxe sur les spectacles des manifestations sportives - Année 2012 et suivantes.

M. BORIES : Rapporteur.

M. LE MAIRE : C'est une délibération récurrente qui propose d'exonérer concernant des compétitions sportives.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 24 - JEUNESSE - Contrat Enfance Jeunesse 'Ville d'Hyères / Caisse d'Allocations Familiales' - Action nouvelle sur les Maurels 2010/2011 - Autorisation à Monsieur le Maire à signer l'Avenant.

Mme RAFER : Rapporteur

M. LE MAIRE : Je voudrais rappeler que c'est un versement de la part de C.A.F. d'un montant de 10 257 € en 2010 et 8 033 € en 2011. En fait ce n'est pas une manifestation nouvelle mais la nouveauté c'est qu'elle est maintenant subventionnée par la C.A.F. On se réjouit de cela.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 25 - JEUNESSE - Contrat Enfance Jeunesse 'Ville d'Hyères / Caisse d'Allocations Familiales / Mutualité Sociale Agricole Provence Azur' - Action nouvelle sur les Maurels 2010/2011 - Autorisation à Monsieur le Maire à signer l'Avenant

Mme RAFER : Rapporteur

M. LE MAIRE : Cette délibération concerne les ressortissants à la Mutualité Sociale Agricole avec donc signature entre la C.A.F., la ville d'HYERES et la M.S.A. concernant cette action au niveau du quartier des Maurels et pour l'année 2010/2011. La M.S.A. apporte un co-financement à hauteur de 6 % de la prestation de service Enfance Jeunesse de la C.A.F. représentant le pourcentage des enfants de ressortissants du secteur agricole sur la Commune.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 26 - LOGEMENT - Cœur de Ville - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (O.P.A.H. - R.U. 2006-2010) - Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les dossiers agréés en 2010.

Mme SEVILLA : Rapporteur

M. LE MAIRE : Le montant total de l'allocation est de 51 918 € et le montant de l'aide régionale est de 15 771 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 27 - POLITIQUE DE LA VILLE - Gestion Urbaine de Proximité -
Demande de la subvention au Conseil Régional PACA - Fiche action 3.2**

Mme PILON : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Cela concerne l'implantation d'aires de jeux et de détente sur le secteur des espaces extérieurs du Val des Rougières. Etant donné, que l'opération a été ramenée de 330 000 à 195 000 €, la participation de la Région diminue d'autant et se situera au niveau de 47 200 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 28 - POLITIQUE DE LA VILLE - Gestion Urbaine de Proximité -
Demande de la subvention au Conseil Régional PACA - Fiche action 3.1**

Mme PILON : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Cela concerne l'implantation d'une signalétique et le développement des cheminements piétonniers sur le secteur du Val des Rougières pour un montant hors taxe de 160 000 €. On demande de façon contractuelle une participation du Conseil Régional à hauteur de 20 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

**AFFAIRE N° 29 - EAU-LITTORAL-PROPRETE – Transports d'eau potable sur
l'île de Porquerolles – Demande de subvention au Conseil Général du Var.**

Mme MONFORT : Rapporteur

M. LE MAIRE : Pour un montant de 100 000 €

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 30 - EAU-LITTORAL-PROPRETE – Transports d'eau potable sur l'île de Porquerolles – Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération Toulon-Provence-Méditerranée.

Mme MONFORT : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est la même délibération, elle concerne T.P.M pour le même montant.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 31 - EAU LITTORAL PROPRETE – Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'eau potable et d'assainissement.

M. LE MAIRE : Cela concerne une tarification que l'on appliquera à notre futur fermier concernant les occupations du domaine communal, en raison de 30 € par kilomètre de réseau hors branchement et 2 € par m² d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 32 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES – Une démarche «Développement Durable» – Mise en Œuvre de « Chantier vert »

M. LE MAIRE : Il faut faire en sorte que nos chantiers s'inscrivent dans le développement durable en rappelant que quand on fait des chantiers, cela doit se faire dans le respect de l'environnement et du cadre de vie avec en particulier, les problèmes de bruits, de poussière, de gêne de circulation, de déchets, etc...

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 33 - COMMANDE PUBLIQUE – COMMUNICATION – Travaux d'impression de Kakemono - Marché à bons de commande - Année 2011 - Mise en appel d'offres ouvert

M. LE MAIRE : Avec un maximum annuel pour 2011 de 10 000 €. 2012 - 2013 - 2014 pour un montant de 40 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 34 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - Groupement de commande pour l'acquisition d'un logiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) – Convention de groupement de commande

M. LE MAIRE : C'est en fait un logiciel qui va nous permettre une bonne gestion de notre patrimoine mobilier et immobilier et ceci en collaboration avec T.P.M. puisque dans son optique d'efficacité, il a été créé un groupement de commande entre le Conseil Général, la Ville de Carqueiranne, la ville d'HYERES, la Ville du Pradet, la Ville du Revest, la Ville de Saint Mandrier, de Six Fours et la Communauté d'agglomération T.P.M.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 35 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX - Entretien des ascenseurs, monte-charges et monte-handicapés - Marché à bons de commande - Année 2011 - Mise en appel d'offres ouvert

M. GUITTON : Rapporteur.

M. LE MAIRE : Pour un minimum de 20 000 € et un maximum de 50 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 36 - COMMANDE PUBLIQUE – INGENIERIE ET APPUI AUX GRANDS PROJETS - Travaux de voirie - Marché à bons de commande – Année 2011 - Mise en appel d'offres ouvert

M. DE LUSTRAC : Rapporteur

M. LE MAIRE : C'est en fait pour des marchés éventuels complémentaires de voirie pour un montant maximum de 2 000 €.

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

AFFAIRE N° 37 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du VAR

M. LE MAIRE : Vous avez tous reçu cette délibération, c'est la même que celle qui a été présentée hier à T.P.M. et vraisemblablement, je crois, à deux exceptions près, si ma mémoire n'est pas défaillante, c'est La Seyne Sur Mer et Six Fours, la même question qui aura été passée dans tous les conseils municipaux des autres communes de l'agglomération.

Ce que je voudrais vous dire en préambule, avant de vous donner la parole, c'est que l'histoire d'enfoncer une porte ouverte, la ville d'HYERES fait partie d'un ensemble, c'est la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée. A ce stade de l'évolution de notre commune, je dirais haut et fort, ce que j'ai hier d'ailleurs au Conseil Communautaire, la ville d'HYERES est contre, du moins sa majorité municipale, est contre l'intégration de la transformation de l'agglomération en métropole. Je vous dirais que sur ce plan là, le Président de T.P.M. est tout à fait en accord avec nous d'ailleurs aussi, c'est ce qu'il nous a dit hier.

A ce stade de l'évolution de notre ville, nous ne souhaitons aucune évolution. Aujourd'hui nous sommes pour le statu quo mais nous sommes bien entendu et on l'a dit hier aussi, tout à fait ouverts à des discussions, ouverts peut être aussi, à une extension ou un accueil de communes sur T.P.M., d'autres communes.

Ce que je voulais aussi vous dire, c'est que le Préfet, dans le cadre de cette proposition, nous a présenté un projet de territoire. Le projet de territoire du Préfet, de mon point de vue, et c'est ce que je vous proposerai de dire en approuvant cette délibération, il est complètement cohérent, parce qu'il faut un peu de cohérence dans notre démarche, dans la mesure où il correspond au territoire du SCOT, ce territoire du SCOT nous l'avons voté au Conseil Municipal, nous l'avons approuvé, donc je ne vois pas pourquoi aujourd'hui on changerait d'avis en disant que le projet n'est pas bon.

Je dirais aussi qu'il faut, d'un côté une aggro avec des compétences. Les compétences, elles sont claires, elles ont été édictées, on a la compétence transports, on en parle souvent, on a la compétence culture, tout à l'heure, on a parlé de la compétence économie, depuis janvier 2009 on a la compétence assainissement.

D'un autre côté, je veux réaffirmer que les Maires doivent garder la compétence de proximité et en particulier en matière de droit des sols. Je crois, Hubert FALCO l'a dit hier, on a eu deux délibérations : celle sur Port Cros et celle sur l'agglomération, dans les deux cas, il a rappelé haut et fort que les Maires et les conseils Municipaux doivent être maîtres chez eux.

Les Maires doivent conserver leur autonomie de gestion et on voit aujourd'hui, les conséquences dramatiques de l'exploitation, par exemple, du ramassage des ordures ménagères sur un M.P.M. (Marseille Provence Méditerranée), cela nous ne le voulons pas. C'est la raison pour laquelle, je vous propose d'adopter la délibération qui a été adoptée hier, à la majorité, par T.P.M., c'est-à-dire de demander à M. le Préfet de maintenir le statu quo en matière d'intercommunalité afin de permettre aux collectivités concernées que nous sommes, de conduire la concertation et les études préalables indispensables à l'obtention du consensus nécessaire.

Ce que je voulais aussi ajouter, c'est que la loi a prévu qu'il fallait que tout soit ficelé d'ici la fin de l'année. Pour ceux, dont je faisais partie, qui ont écouté le Président de la République à Bormes, je sais, nous savons, que le délai sera reporté, nous sommes tout à fait d'accord.

M. GIRAN : Monsieur le Maire, c'est un débat qui est passionnant, parce que vous l'avez répété à plusieurs reprises, il y a la loi.

M. LE MAIRE : Excusez-moi, je vais un tout petit aparté. Je suis étonné, je sais que nous avons peut être des débats qui sont assez de bas niveau, mais que la presse ne soit pas présente sur un sujet aussi capital....

M. GIRAN : Elle est là la presse !

M. LE MAIRE : Elle est où la presse ? Je constate simplement avec beaucoup de regret et sachez que je m'en ouvrirai auprès du rédacteur en chef, je suis assez consterné que sur un débat aussi important, la presse locale ne soit pas présente et ne relate pas nos débats, aussi modestes soient-ils. Je vous repasse la parole M. GIRAN.

M. GIRAN : Je partage un peu votre sentiment. Vous avez fait référence à la loi, la loi existe, cela me permet de revenir 30 secondes sur le Parc National de Port Cros et la délibération de T.P.M., même si c'est mon ami Hubert FALCO qui dit : « les maires doivent garder le pouvoir » il n'empêche que, il faut appliquer la loi, c'est un établissement public de l'Etat, il a la composition du conseil d'administration qu'il a et le reste n'est que littérature.

Deuxième observation sur l'intercommunalité.

Là, véritablement on est au « pays de Bisounours » puisque vous avez suivi tous les épisodes. J'ai participé, comme l'ensemble des parlementaires, comme l'ensemble des présidents d'agglos, de communautés de communes, etc.... à au moins deux concertations avec M. le Préfet du Var, auquel je rends hommage parce que se faire trahir dans ces conditions, cela n'est quand même « pas piqué des vers » et un consensus absolument unanime, général, comment un consensus ne serait-il pas unanime, s'est dégagé sur le projet de territoire qu'il a composé, qui consistait simplement à ajouter la communauté d'agglos de T.P.M., celui de Sainte Baume mais est-ce que l'on ne voit pas, enfin, bref et j'en sais quelque chose et de l'autre côté, quelques communes. Parfait. Tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes. J'ajoute, parce qu'il faut se référer à la loi, que le Préfet a en charge dans la procédure législative, l'obligation de proposer ce schéma départemental mais qu'il ne préjuge en rien de ce qu'on en fera, c'est-à-dire, il ne dit pas : cela va être une métropole, il ne dit : cela va être une communauté d'agglos, il ne dit pas : cela va être un pôle métropolitain, il dit : voilà les territoires, maintenant à vous les élus, vous en faites ce que vous voulez, je prendrai acte. C'est là qu'on a une confusion absolument incroyable qui consiste à dire, avec ce schéma, on a une métropole ! Pas du tout. La métropole est née subversivement un matin, un lundi matin, où quelqu'un est arrivé pour une assemblée de 12 maires, me semble t'il, pour dire : la pierre philosophale est apparue, on va faire du Var une métropole. Alors peut être que certains ne s'en souviennent, il faut quand même appeler « un chat, un chat » sans se rendre compte d'ailleurs.....

M. LE MAIRE : Je suis désolé mais je pense que l'idée n'était pas complètement débile.

M. GIRAN : D'abord elle est illégale. Il est dit dans la loi, qu'une métropole ne peut pas avoir la configuration d'un département, c'est le premier problème. Le second, c'est que si l'on veut noyer le poisson et voir « Big Brother » qui appuie sur un bouton pour diriger l'ensemble du Département, on ne fait pas mieux. Comme il y a eu quelques remontées allergiques d'un certain nombre de parlementaires, on a eu droit à un deuxième scénario, où l'on a dit que c'était pour provoquer un électrochoc, là je parle sous le contrôle des conseillers généraux et aujourd'hui on en est à dire, statu quo, ce qui n'a pas de sens d'ailleurs parce que bien sûr dans 15 jours.....

M. LE MAIRE : Statu quo mais réfléchissons, concertons-nous et faisons avancer les choses.

M. GIRAN : Et on oublie complètement la procédure, Monsieur le Préfet va recommencer à proposer un schéma interdépartemental, le même, et bien sûr il faut espérer que les élus réfléchissent, à eux de dire après : « on garde une communauté d'agglos, on en fait un pôle métropolitain », c'est-à-dire, des coordinations entre les différentes communautés, ce qui me paraît la bonne solution et non pas une métropole dans laquelle on perd tellement de responsabilités au niveau des communes, y compris l'urbanisme que ce n'est pas, de mon point de vue, en tous les cas à HYERES, la peine d'y penser mais le Préfet va repropose la même chose.

Qu'est-ce que vous voulez qu'il invente comme territoires ? Il va reprendre de la même façon....

M. LE MAIRE : Surtout que cela est très cohérent.

M. GIRAN : Bien sûr, que dans l'intervalle où il va proposer la même chose, les élus réfléchissent, cela me paraît un peu surprenant qu'ils prennent une délibération pour dire que l'on va réfléchir, la réflexion doit être permanente et puis l'on sait à peu près où l'on va. Je le dis parce que je trouve que M. le Préfet du Var a très bien fait son travail en la matière et que la façon dont il a été pris dans un « double salto » n'est pas très convenable, voilà et rappeler simplement la chronologie des choses, je pense sous le contrôle de quelqu'un qui est à T.P.M. et deux personnes qui sont au Conseil Général.

M. LE MAIRE : Absolument et c'est la raison pour laquelle j'ai tenu dans ma déclaration à rappeler la cohérence de la proposition de M. le Préfet.

M. NOYER : Pour faire reculer M. le Préfet, il faut tenir compte du fait qu'il faut les 2/3 de la Commission Départementale....

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas, vous m'aidez dans le combat vous en fait, ça y est.

M. NOYER : De coopération Intercommunale.

M. LE MAIRE : Et pourquoi vous vous mettez dans le combat ?

M. NOYER : Parce que ce projet.....

M. LE MAIRE : C'est le territoire du SCOT, chaque commune a son P.L.U. donc on travaille dans une certaine cohérence. Vous voulez quoi ? Vous voulez que le département du VAR éclate. Que demain, celui de Sainte Baume parte du côté de Marseille. Que Fréjus – Saint Raphaël s'en aillent du côté dans les Alpes Maritimes et que le département du Var soit réduit à « peau de chagrin ». On ne s'inscrit pas dans la bagarre.

M. NOYER : Je ne serai pas très long M. le Maire, je dirai simplement que je suis contre ce projet. Ce projet éloigne plus encore le citoyen des élus, je parle du schéma départemental de coopération intercommunale que nous a proposé le Préfet.

M. LE MAIRE : Attendez, c'est par rapport à cette délibération...

M. NOYER : Je suis d'accord pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Eh bien, votez-là !

M. NOYER : Laissez-moi terminer M. le Maire. Sous couvert de rationalisation territoriale, c'est au contraire, à mon avis un échelon supplémentaire qui vient s'ajouter et qui soulève d'ailleurs un mécontentement général au-delà des clivages politiques traditionnels. Il y a un refus des élus qui porte autant sur la forme que sur le fond.....

M. LE MAIRE : M. NOYER, quand je parle de la nécessité que les élus, que les maires, que les conseils municipaux doivent garder leurs compétences de proximité, le droit des sols, je vais complètement dans votre sens, me semble t'il.

M. NOYER : Eh bien, très bien. Donc, nous ne pouvons qu'être favorables à toutes demandes de retrait de suspension ou de rejet de ce projet, donc nous voterons cette délibération.

M. ROUX : (Début intervention non enregistrée, micro fermé)... a eu lieu au Conseil Général. Le débat a eu lieu à T.P.M. Le débat a lieu dans cette noble assemblée, nous sommes tout à fait pour voter cette délibération M. le Maire comme nous l'avons fait au Conseil Général puisque c'est le premier, c'est Horace LANFRANCHI qui a repris mot pour mot les termes de votre délibération que vous pouvez trouver dans le petit bouquin du Conseil Général qui est distribué dans toutes les boîtes aux lettres hyéroises et varoises. Donc, nous votons dans le même sens que la majorité.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

Je voudrais vous remercier parce que c'était quand même une délibération, à mon avis, qui est importante, qui montre qu'il y a unanimité par rapport à une volonté de la Commune d'HYERES à maintenir un cap.

AFFAIRE N° 38 - ENVIRONNEMENT - Projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'Aérodrome d'Hyères – Le Palyvestre – Avis du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : Cette délibération, je vous ai demandé de la rajouter à l'ordre du jour, c'est le projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome d'Hyères-le Palyvestre et il faudrait l'avis du Conseil Municipal.

Je voudrais simplement vous dire qu'il y a à peu près un an de cela, j'ai assisté à une réunion de ce P.E.B. qui était réuni à la base aéronavale et quand je suis arrivé, on m'a dit : « c'est étonnant, en général, les maires ne viennent jamais à ces réunions, eh bien, écoutez, il y aura une première j'y suis ».

A ce moment là, l'administration a présenté son projet, il y avait les trois courbes qui étaient proposées et on a demandé de voter et je ne voudrais pas faire de mauvais esprit, mais la question était posée de façon assez ambiguë et les CIL qui étaient présents ont failli voter comme l'Etat. J'ai dû prendre la parole en expliquant qu'ils faisaient une erreur, ils se sont bien sûr rétractés et nous avons voté majoritairement contre la courbe la plus pénalisante pour la commune, c'est-à-dire, contre celle qui est la plus pénalisante. Nous avons reçu le rapport de la Préfecture qui demande au Conseil Municipal d'adopter la courbe la plus pénalisante pour la Commune ! C'est la raison pour laquelle, je vous demanderai de donner un avis défavorable à la proposition de M. le Préfet.

M. GIRAN : Je crois qu'il faut de toute façon aller dans le sens que vous préconisez mais il y a des curiosités sur cette commune en ce moment. Il y a un locataire, un loueur d'hélicoptère à Cuers dont l'activité principale est le survol sur la Presqu'île de Giens, je suis en train de devenir fou. J'ai écrit au Préfet : ce n'est pas la peine que nous ayons des directives locales si de l'extérieur on vient à 10 mètres d'altitude. Alors je le dis pour que nous convergions dans cette affaire. Le Préfet est alerté, je n'ai pas eu de réponse mais imaginons qu'il y en ait plusieurs comme ceux-là, vous imaginez, ce n'est pas la peine de demander à la Base d'annuler ces vols, si l'on a 150 hélicoptères qui viennent voir les flamands roses à 10 mètres.

On est un peu dans la curiosité sur ces plans d'expositions aux bruits.

Melle MOIZAN : Il est évident que nous vous suivrons dans cette optique de refus et de cette option pénalisante, comme vous dites. Pourquoi une option moins pénalisante n'a pas été proposée par la Préfecture ? Ils en décident, point à la ligne, voilà c'est une décision unilatérale, d'accord et notre opposition à cette proposition a des chances d'aboutir à un nouveau dialogue ?

M. LE MAIRE : Je pense, oui. J'ai la faiblesse de penser que nos rapports avec la Préfecture ne seront pas trop mauvais.

Melle MOIZAN : Ils nous font une proposition pénalisante, c'est quand même un peu regrettable.

M. LE MAIRE : Disons, que l'on ne peut pas être d'accord sur tous les points. Là, cette fois-ci, le Conseil Municipal, comme je vous le propose exprimera sa désapprobation par rapport à cette proposition.

Alors qui est d'accord pour donner un avis défavorable à la proposition de M. le Préfet ?

Je mets aux voix : Pour ? Contre ? Abstentions ?

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)

J'ai reçu en date du 15 Juillet 2011 de la part de M. NOYER, Conseiller Municipal, une lettre :

« Monsieur le Maire,

Le bulletin HYERES MAGAZINE de Juillet/Août a été l'occasion pour votre majorité, de faire un article sur la page normalement dévolue à l'expression des groupes d'opposition.

Pouvez-vous au cours du conseil municipal du 22 juillet 2011, nous expliquer les raisons de cette modification des usages établis conformément à la loi ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments respectueux. »

Je vous répondrai simplement que nous ne faisons qu'appliquer la loi. Il y a, de ma connaissance, 4 groupes au Conseil Municipal donc les 4 ont le droit de s'exprimer et je dirais simplement que la parution d'une tribune de majorité municipale au cours du dernier numéro de HYERES MAGAZINE est simplement la conséquence ou l'une des conséquences, de la loi de 2002 dite de démocratie et proximité.

Comme on peut le constater, dans les nombreux magazines institutionnels, je veux prendre pour exemple : le magazine de la région PACA, parti socialiste, me semble t'il, la ville de Strasbourg, parti socialiste, la Ville de Haguenau, divers droite, la ville d'Annecy, nouveau centre, la majorité prend la parole au même titre que l'opposition dans une rubrique consacrée aux groupes politiques de l'assemblée concernée.

Je voudrais simplement rappeler, en date, et là aussi malheureusement ils ne sont pas là, enfin ce n'est pas grave, de décembre 2010, la Cour Administrative d'Appel de Marseille a rendu une décision dans laquelle elle confirme cette pratique, puisqu'elle donne la possibilité pour la majorité municipale de Montpellier, dirigée par la socialiste Hélène MANDROUX, de pouvoir publier une tribune de cette majorité dans le magazine institutionnel de la Ville.

Dès lors, nous avons choisi, à l'instar de ces nombreuses institutions, de publier cette tribune. Alors vous allez me dire : pourquoi avoir attendu tant de temps pour le faire ? Tout simplement, je voudrais vous rappeler que le Maire, votre cher Maire était candidat à des élections, au mois de Mars, donc dans ce cadre là en pleine campagne électorale, nous avons attendu le terme de celle-ci, afin de publier nous aussi une tribune qui est celle du groupe « Ensemble pour HYERES et pour Demain ».

M. GIRAN : Bien entendu, l'esprit de la loi, qui est totalement violé, puisque la loi sur le....

M. LE MAIRE : Il n'y a pas que nous comme violeurs !

M. GIRAN : Ecoutez, vous êtes peut être en bonne compagnie mais vous savez les exemples que vous avez donnés ne signifient pas que si l'illégalité s'est produite ailleurs, elle devient légalité ici.

M. LE MAIRE : Cela veut dire que le jugement de la Cour Administrative d'Appel....

M. GIRAN :La loi de démocratie et proximité dit qu'un espace et vous aviez même mis dans votre municipale, une page, ce qui est encore plus précis, un espace est réservé au groupe n'appartenant pas à la majorité municipale. Vous aviez même écrit aux groupes d'opposition. Voilà l'esprit de la loi.

Alors qu'ensuite, il y ait un débat pour savoir si la municipalité, la majorité, peut également faire une intervention ? Mais bien entendu qu'elle peut, elle a 23 pages pour le faire, 23 et elle ne s'en prive pas mais le faire à l'intérieur de cet espace, cela me paraît totalement contraire à l'esprit de la loi. J'ajoute, Monsieur le Maire, puisque cela a dû vous échapper, on l'a fait sûrement subrepticement pendant que vous étiez distrait, sur tous les numéros du magazine municipal, depuis pas, la campagne électorale, depuis le début de votre mandat, il est écrit en bas : « conformément à la loi de démocratie et proximité, donnant un espace aux groupes d'opposition municipale » et la dernière fois cela a changé, ce n'est pas la loi qui a changé. Vous avez écrit et vous avez toujours dit, c'est la loi qui le dit, ce qui est faux, aux groupes municipaux. Je laisse juge chacun d'entre vous sur ce subterfuge qui est vraiment, conduit à penser qu'on n'estime pas beaucoup plus la femme d'un collègue....

M. LE MAIRE : Il a éternué et je n'ai pas entendu... Répétez.

M. GIRAN : Oui, la diversion est intéressante, j'ai voulu le faire remarquer, chacun jugera. L'esprit de la loi, c'est bien entendu, que sur 24 pages, 1 soit réservée à l'opposition municipale, vous êtes allé jusqu'à modifier les termes pour essayer de justifier, je trouve que c'est au minimum inélégant. Quant au jugement que vous évoquez.....

M. LE MAIRE : Ce qui fait Monsieur le Député, que l'on s'assoit sur la jurisprudence.

M. GIRAN : Non, non, pas du tout, vous vous asseyez sur la loi, c'est quand même beaucoup plus grave que la jurisprudence. Quant à la jurisprudence, vous évoquez, je ne connaissais pas le jugement de la Cour d'Appel de Marseille qui contredit le jugement du Tribunal Administratif de Montpellier, qui lui, était allé dans l'autre sens et il est très clairement dit chez tous les juristes, que la jurisprudence n'est pas établie, si vous lisez bien le texte, il dit que vous pouvez avoir, pour la majorité, une tribune dans le magazine municipal, ce que je ne conteste pas, ce que je dis, c'est que ce n'est sûrement pas dans l'espace dédié à l'opposition comme le veut la loi. Alors c'est peut être formel, on va me dire : « Oh la la, quels détails » mais oui le diable est dans les détails et je crois que véritablement ce n'était pas la peine de procéder à ce genre de petites dérives.

En tous les cas, il y a une chose dont je vous remercie, je suis chargé d'une mission pour essayer de voir comment améliorer le fonctionnement de la démocratie locale, je crois que sur ce point, il faudra peut être donner les précisions, par exemple, parmi les choses que je suggérerai, pour éviter des interprétations différentes, c'est qu'il y ait demain dans les communes, un magazine de la majorité municipale et qu'il y ait une feuille, même une demi feuille qui soit réservée à l'opposition municipale, comme cela il n'y aura plus d'ambiguïté, il n'y aura plus de règles, on pourra mettre des photos, on ne sera pas astreint aux 1100 signes auxquels certains ne s'astreignent pas, etc..... Enfin, cela n'est pas très grave.

M. NOYER : Je rejoins tout à fait ce que vient de dire le conseiller municipal d'opposition U.M.P. Jusqu'à présent, la page d'expression était réservée au groupe majoritaire d'opposition.....

M. LE MAIRE : Non, au groupe d'opposition, pas majoritaire d'opposition.

M. NOYER : Cela est écrit dans tous les magazines depuis le début et le dernier magazine....

M. LE MAIRE : On a changé, c'est tout. Oui, la loi a changé....

M. NOYER : La loi, qui fait que cette page est destinée et proposée au groupe d'opposition. Nous prétendons que ce fait est un acte de provocation manifeste. Dans un cas similaire qui s'est passé à Montpellier, il faut dire que le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un premier temps, avait donné tort à cette modification. Donc, si vous voulez, ce n'est pas si idiot que cela de dire que vous êtes dans l'illégalité et c'est au Tribunal d'Appel à Marseille que, dans un cas similaire, on vous a donné raison. Je crois que là la question qui a été posée au Tribunal d'Appel a été un petit peu...

M. LE MAIRE : Regardez, j'ai sous les yeux le journal de la Région. M. Robert ALFONSI, il me semble qu'il fait partie de la majorité au conseil régional. M. Gérard PIEL, il fait partie...M. Philippe CENEAU.... donc en fait lorsque la Région diffuse sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'informations général sur les réalisations et gestions du Conseil Régional, un espace est réservé à l'expression des groupes d'élus. Je ne vois pas pour quelle raison, nous exprimerions simplement des chroniques où l'on raconterait ce qu'on a fait et bien fait d'ailleurs et que par contre, on se fasse tailler en morceaux.....

M. GIRAN : (Micro fermé)... 23 pages pour vous.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas 23 pages pour nous, c'est de l'information aux Hyéroises et aux Hyérois, ce n'est pas 23 pages pour nous. Attendez, dans ces 23 pages, on dit que ce que l'on fait est magnifique, que c'est extraordinaire, qu'on est les plus beaux, qu'on est les forts, on ne le dit pas, non j'aurais honte de dire cela.

M. NOYER : Vous avez raison, vous avez cité la Région PACA qui est socialiste, ce n'est pas un bon exemple, vous avez également dans le magazine de la Garde, il y a sur la même page, l'opposition CANAPA et la majorité de M. MASSON....

M. LE MAIRE : Eh bien voilà, il parle des deux, c'est bien ce que je dis.

M. NOYER : La question n'est pas là. C'est dans tout le magazine que vous vous exprimezet vous avez un groupe d'opposition qui n'a pas l'habitude de parler dans ce.....

M. LE MAIRE : Pensez-vous que quand on met par exemple sur le bulletin municipal, une information sur une recette de cuisine, c'est aussi une façon pour la majorité de s'exprimer ? Je ne pense pas, alors soyons sérieux.

M. NOYER : La réponse a été oui, la question qui a été posée au Tribunal d'Appel c'était : est-ce qu'il est question de refuser de donner la parole à la majorité ? Sûrement pas.....

M. LE MAIRE : J'espère bien.

M. NOYER : Question de fond. Dans ce cas particulier, parce que la question a été habilement proposée par les avocats en question, vous vous êtes dévié du fond et de la forme ce qui a entraîné la réponse de la Commission d'Appel. Il n'en reste pas moins vrai que cet acte est illégal.

M. LE MAIRE : Sur ce, je vous souhaite un bon appétit. Merci de votre patience et bonnes vacances.

SEANCE LEVEE A 13 HEURES 56